SÉRIEUX
ET DERNIER EXAMEN
POUR LE SALUT
DE LA CHOSE PUBLIQUE.

15.
~~14~~
~~15306~~
Case
FRC

Se vend au Palais-Royal,

Chez DESENNE, N°. 1 & 2;
DUVAUX, N°. 181;
WEBERD, Marchand de Nouveautés sous les boutiques en bois, N° 218.

1790.

THE NEWBERRY
LIBRARY

15306

AVERTISSEMENT.

Ce Discours a pour objet de démontrer, 1°. que l'émission des Assignats est l'opération la mieux combinée que l'Assemblée Nationale ait pu décider en Finances ;

2°. Qu'une nouvelle émission d'Assignats qui auroient pour objet la liquidation de la dette exigible, est préférable pour l'intérêt de l'Etat & pour celui des Citoyens, à une émission de nouvelles Quittances de Finances ;

3°. Que cette disposition en Finances doit opérer la circulation de l'argent ;

4°. Qu'elle doit pareillement opérer la baisse de l'intérêt de l'argent ;

5°. Enfin, que la baisse de l'intérêt de l'argent est essentiellement liée au systême de l'imposition.

DISCOURS

SUR LES FINANCES,

Prononcé à la Séance du 13 Août 1790, de la Société des Amis de la Conſtitution.

PAR M. GOUGET-DESLANDRES,

Membre de la Société des Amis de la Conſtitution, en ſa qualité d'Affilié, Citoyen de la Ville de Dijon, Electeur & Confédéré du Département de la Côte d'or (1).

Imprimé par le vœu de la Société des Amis de la Conſtitution, & préſenté par l'Auteur au Comité des Finances.

MESSIEURS,

Les Obſervations que je vais avoir l'honneur de

(1) M. Gouget a rempli pendant 13 ans les fonctions de Subſtitut de M. le Procureur-Général du Parlement de Bourgogne : il eſt encore titulaire de cet Office, & n'a jamais travaillé ni dans le Commerce ni dans la Finance. S'il a commis quelque erreurs, il deſire qu'on les faſſe connoître.

présenter à cette Société, ont pour objet de démontrer d'une manière évidente, 1°. que l'émission des Assignats *papier hypothèque & monnoie*, est une opération parfaitement combinée ; 2°. qu'une nouvelle émission d'Assignats est préférable à une émission de quittances de finances ; 3°. que les Assignats procureront la circulation de l'argent ; 4°. qu'ils promettent la baisse de l'intérêt de l'argent ; & en dernier ordre j'établirai que la baisse de l'intérêt de l'argent est essentiellement liée au système de l'imposition.

Avant d'arriver aux démonstrations que j'annonce, je prononcerai hardiment que la création des Assignats est une des opérations dont l'effet sera le plus prompt & le plus général ; qu'elle détournera les malheurs que pourroit occasionner la rareté du numéraire retiré de la circulation. La ressource dernière que les ennemis de la révolution ont cru obtenir de la rareté du numéraire, leur est enlevée par la prévoyance de l'Assemblée Nationale ; mais ils essaient encore aujourd'hui d'en rompre les mesures, de répandre de la méfiance sur ces effets, de les rendre inutiles & à la chose publique & aux intérêts particuliers.

Cependant s'il est une grande & salutaire opération, c'est l'émission des Assignats circulables & forcés portant un intérêt modéré, qui peut ramener au même prix celui que la convention a déterminé parmi nous pour l'argent.

§. I.

Je dois remonter aux ſources de nos malheurs communs.

L'intérêt de l'argent ne s'eſt élevé en France à un prix extraordinaire, que par l'effet des emprunts ſucceſſifs du Gouvernement. Il attiroit continuellement à lui tous les capitaux ; ſon crédit diminuoit cependant en raiſon de ſes beſoins ; mais l'intérêt de l'argent augmentoit pour tous dans la même proportion.

Les capitaliſtes, plus riches de leur crédit que de leurs fonds, plaçoient habilement leurs reconnoiſſances dans toutes les mains ; ils épioient les beſoins de l'Etat ; ils abſorboient tout l'argent des particuliers pour le lui prêter ; & ils ne remettoient dans la circulation le ſurplus, qu'après avoir réaliſé leurs ſpéculations ; c'eſt-à-dire, lorſqu'ils avoient fait une uſure énorme avec l'Etat.

Ainſi, Meſſieurs, s'accroiſſoit la dette publique ; ainſi l'argent acquéroit ſur la place un prix exceſſif, comparé à ſa valeur réelle, qui ne devroit être déterminée qu'en raiſon des avantages que l'argent procure aux emprunteurs.

Toutes les fois que la hauſſe de l'intérêt a été occaſionnée par une opération du Gouvernement, c'eſt-à-dire, lorſque l'intérêt étoit fixé par un emprunt public à un prix convenable aux capitaliſtes

ceux-ci, ſe prévalant de ce qu'on appelloit *le taux du Prince*, ne laiſſoient circuler les eſpèces dans le commerce qu'au même prix *tout au moins*. Ainſi l'argent paroiſſoit abondant, parce qu'il circuloit rapidement dans toutes les mains. Je dis *rapidement*; en effet, lorſque l'argent eſt cher, & que la confiance n'eſt point altérée au point de le faire diſparoître *totalement*, il eſt certain que l'on ſe dépêche d'en faire l'emploi, puiſque ſon repos dans nos mains nous devient trop onéreux. Mais dans ces momens où l'argent circuloit & paroiſſoit plus abondant, dans ces temps meurtriers pour la choſe publique, par les emprunts continuels que faiſoit l'Etat, il y avoit peut être moins d'argent qu'il n'y en a dans ce moment même en France.

Je reviens à ce qui doit m'occuper; & je dis, Meſſieurs, que toutes les fois que le Gouvernement vouloit diminuer l'intérêt de l'argent, l'argent diſparoiſſoit, & que les prêteurs, qui dans tous les temps ont fait la loi, forçoient à revenir aux abus dont ils profitoient ſi habilement.

L'intérêt de l'argent n'a donc jamais pu recevoir de meſure dans les places de Commerce par aucune loi, mais toujours par les circonſtances du beſoin.

Auſſi en France cet intérêt s'eſt-il ſoutenu à une hauſſe bien plus conſidérable que chez nos voiſins; & cette hauſſe d'abord préjudiciable aux intérêts du Tréſor public, eſt devenue la ruine des particuliers & ſur tout des propriétaires fonciers.

Cette hauſſe de l'argent a été bien plus extraordinaire depuis les grands changemens, décrétés par l'Aſſemblée Nationale pour détruire les abus qui formoient le patrimoine d'une claſſe de citoyens nombreuſe, & trop opulente ; peut être *l'exportation*, mais aſſurément, *l'accaparement* & la *ſtagnation* du numéraire ont été mis en uſage pour arrêter les progrès de la régénération publique.

Il falloit donc que l'Aſſemblée Nationale s'occupât de remplacer le numéraire *exporté*, & de faire reparoître le numéraire *accaparé* ou tenu en *ſtagnation*. Elle aura réuſſi, je penſe, en plaçant dans la circulation un *Papier-monnoie* aſſez abondant pour remplir ces deux objets ; mais il y avoit encore un autre intérêt qui occupoit ſa ſollicitude.

Cet intérêt étoit de donner aux biens qu'elle fera vendre, la valeur réelle qu'ils doivent avoir. Pour cela, il falloit augmenter l'eſpèce, en raiſon des biens qui doivent être livrés au commerce. Et en effet, ſi vous préſentez à la ſociété une certaine quantité de marchandiſes, qui augmente la concurrence & la rivalité des Marchands, la baiſſe de ces marchandiſes eſt néceſſairement l'effet de cette concurrence.

Pour conſerver à ces marchandiſes leur valeur réelle; pour empêcher que la concurrence des vendeurs ne leur faſſe réciproquement un tort conſidérable, il n'y a qu'un moyen, celui d'augmenter le nombre des acheteurs : c'eſt le ſeul pour rétablir une balance qui pèſe

les intérêts des uns & les intérêts des autres. Je m'explique :

L'Aſſemblée Nationale préſente à la ſociété dans ce moment une maſſe conſidérable de biens qui ſont à vendre ; la ſociété ne comptant pas ſur cette maſſe de biens qui doit entrer dans le commerce, la Société, dis-je, n'a pas pu être pourvue des fonds néceſſaires pour les acheter; ainſi l'Aſſemblée Nationale a fait une opération correſpondante à la première, en créant des Aſſignats ou des Papiers-monnoie, portant un intérêt modéré; elle a fait une opération parfaitement équipondérante, en déclarant ces Papiers *hypothéqués*, & en les diſtribuant aux créanciers de l'Etat. Par-là elle a augmenté l'eſpèce, ou, ce qui eſt la même choſe, elle a porté dans le commerce une repréſentation de l'eſpèce plus qu'équivalente à l'eſpèce *argent*, en rendant les Papiers continuellement productifs, & en déclarant qu'ils ſeroient reçus comme de l'argent comptant, lors des ventes des propriétés qu'elle offre à la ſociété.

Ainſi voilà l'argent augmenté, *en raiſon des biens qui ſont à vendre*. Voilà deux opérations tellement correſpondantes, qu'elles s'identifient & ſe complettent l'une par l'autre. Voilà d'une part la certitude de vendre à un prix convenable, & voilà d'autre part une circulation plus conſidérable d'eſpèces ou d'un papier hypothèque, tellement tranquilliſant pour ſon propriétaire, que je ne dirai rien pour en aſſurer le crédit. Voilà une diſpoſition qui n'eſt ni obſcure, ni embaraſſante

dans ſes détails, & qui produit déja cet effet (en attendant la vente) de rendre les opérations du commerce ordinaire plus faciles & moins embarraſſées.

Mais l'Aſſemblée Nationale, en créant des Aſſignats, aura obtenu pour la ſociété un réſultat avantageux, ſi, ſans le preſcrire, la baiſſe naturelle de l'intérêt de l'argent, ſi ſon retour à la circulation, deviennent les principaux réſultats de cette opération.

Pour cela, il faut que l'Aſſemblée Nationale agrandiſſe cette opération, qu'elle augmente les Aſſignats, qu'elle en crée aſſez encore pour rembourſer la dette liquide, les charges, les cautionnemens, & enfin pour rembourſer tout *l'arriéré*, tout *l'exigible*, afin que l'on ne ſoit plus à l'avenir continuellement empêché par des embarras qui ſe multiplient en ſe froiſſant, afin que l'on n'ait plus devant les yeux qu'une dette & des charges ſi ſimples, qu'elles ne puiſſent point occuper par année l'Aſſemblée Nationale plus de 15 jours.

§. II.

On a cherché à inquiéter le public ſur l'émiſſion d'une ſomme d'Aſſignats repréſentant *quatre cent millions*; il ſemble qu'il doive ſe tourmenter bien davantage, lorſque l'on parlera d'une nouvelle émiſſion d'Aſſignats qui peut s'élever à 1500 ou 1800 millions. Vous allez penſer peut-être, Meſſieurs, qu'augmenter à ce point le numéraire fictif, c'eſt s'expoſer à faire diſparoître complettement le numéraire réel.

J'entreprendrai dans un moment de vous tranquillifer, par des raifonnemens fimples, & que je crois folides. Mais avant de m'acquitter de cette tâche, je pofe ma propofition, & j'arrive à ce qu'il eft néceffaire que l'Affemblée Nationale fe hâte de faire; je veux dire, *payer en Affignats tout l'exigible* que j'ai déjà détaillé, & particulièrement s'occuper de faire circuler ce Papier-monnoie dans toutes les claffes, dans les mains de tout le peuple, de telle manière qu'il puiffe fervir à tous fes befoins: pour cela, il faut créer des Affignats depuis mille livres jufqu'à vingt-cinq livres: fur-tout il ne faut pas, pour les Affignats de la dernière claffe, fupprimer l'intérêt, quelque modique qu'il foit; alors l'opération feroit incomplette & deviendroit impolitique, les capitaliftes accapareurs de l'argent auroient bientôt tourné contre le peuple cette faute confidérable que l'Affemblée Nationale fe gardera bien de commettre.

Il arriveroit que ce papier chafferoit de la circulation la maffe de numéraire qu'il repréfenteroit; il arriveroit qu'il fe vendroit tout au moins contre de l'argent, comme fe vendent aujourd'hui les Billets de la Caiffe, & cette perte qu'éprouveroient les Affignats de la dernière claffe, frapperoit injuftement fur les Citoyens les moins aifés. J'arrive à l'opération que doit faire l'Affemblée Nationale.

L'Affemblée Nationale veut payer la dette exigible; fon Comité des Finances s'occupe de cette opération majeure, & va propofer un projet; mais ce Co-

mité, assure-t-on, n'est pas d'accord sur les moyens à employer. Plusieurs des Membres veulent des *Assignats*, les autres des *quittances de Finances* qui donneroient cinq pour cent d'intérêt.

J'ose attaquer ce dernier plan, comme funeste aux citoyens, comme le plus onéreux au trésor de la nation, & comme le moins favorable au succès de la révolution.

Je dis *funeste aux citoyens* ; ce seroit quatrupler la masse des effets de la même nature qui sont déja à la bourse, de ces effets *papier-marchandise* qui perdent 15, 20 & 25 pour cent.

D'une part, l'Assemblée Nationale feroit éprouver par-là aux créanciers de la dette liquide, une diminution sur leurs créances, qui s'éleveroit peut-être à un quart : une nation loyale & libre qui établit les loix de l'équité, ne peut pas se permettre de donner en paiement, une propriété qui s'altère par le vice de son origine.

D'autre part, vous livrez à des citoyens pour paiement, des effets qui ne peuvent pas leur servir à payer eux mêmes, qui peuvent déranger tous leurs calculs domestiques, & troubler leurs fortunes entières.

En troisième lieu, cette émission immense de ce nouveau *papier-marchandise* porteroit atteinte à la fortune de tous les Citoyens propriétaires des effets anciens de même nature, puisque nous tenons en principe que la concurrence des vendeurs fait diminuer les marchandises, quand on n'a pas pourvu à augmenter la concurrence des acheteurs.

Ce ſeroit donc léſer à la fois les intérêts des créanciers modernes & des créanciers anciens ; ce ſeroit porter dans le commerce une quantité prodigieuſe de valeurs *mortes ;* mais le pis de tout, ce ſeroit fournir à l'agiotage un nouvel & éternel aliment qui l'empêcheroit de mourir, & ce ne ſeroit donner ni à l'agriculture ni à l'induſtrie aucune force capable de les relever.

Je dis *onéreux au Tréſor de la Nation.* Cette propoſition ne peut pas être contredite ; les Aſſignats ne coûteroient que *trois pour cent en intérêts* ; les quittances de finances coûteront *cinq pour cent.* Ainſi, juſqu'à l'extinction de ces quittances de finances, il faudra impoſer ſur la Nation les intérêts de *dix-huit cents millions* qui, à cinq pour cent, s'éleveroient à *quatre-vingt-dix millions.*

Ne payant plus les intérêts de cette même ſomme ſur les Aſſignats qu'à raiſon de *trois* pour *cent*, la Nation ſera impoſée en moins de *trente-ſix millions*, qui ſont les deux cinquièmes des quatre vingt-dix qu'il faudroit impoſer dans le plan que j'attaque. Cet intérêt eſt d'une haute importance, puiſque dans tous les temps, mais ſur-tout dans un moment de criſe, il faut tourner tous ſes regards & tous ſes mouvemens à la diminution de l'impôt.

Le plan que j'attaque eſt le moins favorable au ſuccès de la révolution. Je prouverai cette propoſition, en établiſſant que les Aſſignats ſont, au contraire, un moyen certain d'arriver avec triomphe au but que

l'on s'est marqué. C'est ici, Messieurs, que je dois m'exprimer sans réticence, & que je dois présenter une grande vérité.

L'Assemblée Nationale veut-elle achever rapidement tout ce qu'elle a entrepris ? Veut-elle déconcerter tous les *complots* (1) ? Veut-elle opérer un bien général, même

---

(1) Une grande Révolution ne peut pas s'opérer dans un grand Royaume sans de terribles secousses ; l'on convient que beaucoup d'intérêts particuliers sont froissés par celle à laquelle la pénurie des finances, l'avilissement & la profonde misère du peuple, nous ont enfin fait arriver.

Mais que ces hommes qui aiment encore leur Patrie & sa gloire réfléchissent sur les effets terribles, l'on ne dit pas d'une contre-révolution, mais seulement d'un retard, mais d'une multiplication d'embarras capables d'arrêter l'Administration générale & toutes les Administrations particulières. Bientôt l'on verroit l'Empire le plus riche en hommes & en territoire, se dessécher & s'appauvrir ; les arts qui y sont arrivés à leur apogée, décliner par une chûte rapide ; l'agriculture, source première de toutes nos richesses, languir & s'éteindre ; les vertus décroître, & tous les principes s'altérer.

François, qui aimez tous votre Patrie, sa gloire & sa prospérité, qui n'êtes dignes de ce titre que par cet amour honorable, réfléchissez aussi sur les effets horribles d'une contre-révolution. L'on parle de *complots*, & je suis forcé de prononcer, d'imprimer ce mot terrible.... O ma Patrie, je vous verrois déchirée par vos propres enfans ; je verrois dans ce siècle de philosophie & de lumières, des intérêts d'argent, de places, de noms, de titres, porter des hommes, qui doivent professer la sagesse, à fomenter, sur leurs propres foyers, une guerre intestine & meurtrière, appeler

dans les fortunes de chaque Citoyen? Elle n'a qu'un ſeul moyen, celui d'intéreſſer ceux même qui ne s'y attendent pas, & qui n'ont aucun motif actuel de s'y attendre; elle doit, dis-je, les intéreſſer tous au ſuccès de la révolution. J'explique cette propoſition.

Les hommes ſont trop corrompus, pour ne pas oſer dire d'eux que leurs opinions ſeront encore longtemps dirigées par leurs intérêts. Ainſi, lorſqu'un Aſſignal public, tel que celui des Biens nationaux, ſera diviſé dans toutes les mains par le moyen des Aſſignats, ſignes de l'hypothèque ſpéciale accordée ſur eux; lorſque les finances des charges, les cautionnemens & l'exigible; lorſque tout l'arriéré que je réunis en une même maſſe; lorſque tous ces objets ſeront convertis en Aſſignats circulables, qui ſeront des va-

aux ſecours de prétentions exagérées des Puiſſances étrangères, & ſouhaiter de les refonder ſur le prix du ſang de leurs voiſins, de leurs amis & de leurs frères!..... Quel eſpoir!.... quel calcul!.... Mais... peuvent-ils, oſent-ils bien compter ſur le ſort des armes? Qui les aſſurera que leurs propriétés ne ſeroient pas ſacrifiées & leurs perſonnes immolées les premières?.... Il faut bien parler enfin des effets de la guerre quand on eſt forcé de la craindre: il faut bien crayonner ce terrible, cet épouvantable tableau..... Mais je le rejette loin de ma penſée ... J'eſtime trop mes compatriotes, & j'éprouve un ſentiment précieux, en me défendant de toute accuſation qui feroit leur honte, & qui terniroit la gloire des François; je regrette même infiniment que la diſcuſſion que j'ai entrepriſe, m'ait conduit & m'ait forcé à prononcer le cruel mot de *complot*.

leurs

leurs actives & vivantes, les moyens les plus efficaces pour hâter le ſuccès de la révolution, ſeront diſtribués dans toutes les mains, & tous les Citoyens, de ce jour-là, tendront au même but, ſe rallieront dans les mêmes principes, parce que les intérêts des uns ſeront correſpondans avec les intérêts des autres, & qu'ils s'identifieront réciproquement.

Tous les particuliers créanciers ordinaires ou hypothécaires d'autres particuliers, attachés ou réfractaires à la révolution, je ne veux pas appuyer ſur cette différence, verront à leur porte des *Aſſignats* qui viendront leur demander une quittance. Ainſi, avant même d'être *porteurs d'Aſſignats*, ceux-là qui ne ſont point créanciers de l'Etat, qui ne voudroient pas le devenir, qui n'ont aucun motif pour le craindre, & qui ont une opinion chancelante ou déterminément prononcée contre la révolution, tous ceux-là deviendront les amis des Aſſignats; & ils ſe garderont de diſcréditer une opération de finance qui peut les rendre le lendemain *créanciers hypothécaires* des Biens nationaux qui doivent être mis dans le commerce.

De cette manière vous obtenez la coaliſation de toutes les opinions qui ne formeront plus qu'une ſeule chaîne. Cette chaîne, vous la rendez circulaire autour d'un ſeul point de ralliement, d'où vous faites partir enſuite toutes les étincelles qui doivent en frapper à la fois tous les points de réunion, & lui donner les mêmes mouvemens & les mêmes fluctuations.

Ainſi, l'Aſſemblée nationale peut opérer très-

promptement ce changement ſalutaire dans les opinions de tous les citoyens ; elle le peut, elle le doit ; & peut-être eſt-il très inſtant de prendre cette dernière meſure.

Il ſeroit peut-être funeſte pour la ſociété entière que la dette de l'Etat pût être payée en argent comptant, qui ſortiroit tout-à-coup comme d'une mine d'or gemme. Voici, Meſſieurs, comment je l'explique. Pour lors la Nation ne ſeroit plus dans le cas de payer cette même dette avec des *terres* ou des *fonds* ; car c'eſt véritablement la payer en terres & en fonds, que de l'acquiter en Aſſignats qui repréſentent des terres & des fonds.

Ainſi, la Nation payant la dette, ou moitié de la dette en *écus*, & n'étant plus tenue, pour remplir cet objet, de mettre des fonds dans le Commerce, elle augmenteroit prodigieuſement & convulſivement le numéraire ſans lui aſſigner d'emploi. Qu'en réſulteroit il ? Comme il faut un emploi à l'argent, que cet emploi eſt commandé par la force des équilibres, il en réſulteroit que les propriétés foncières prendroient une hauſſe extraordinaire ; que la hauſſe des fonds produiroit la hauſſe ſur les productions de la terre & ſur les objets que l'induſtrie offre à notre conſommation habituelle, ou à nos caprices ; qu'en doublant en apparence (1) la richeſſe des hom-

(1) Celui qui vendroit pour payer ſes dettes, ſeroit le ſeul qui gagneroit à cette augmentation : ceux qui aliéneroient pour acheter

mes déja puiſſans en fortune, cette liquidation effective de la Nation apauvriroit cependant cette autre partie du peuple qui en eſt le centre & qui en fait la force.

Il eſt donc plus avantageux pour le peuple de voir payer la dette en Aſſignats, & de voir mettre dans le Commerce une quantité de biens équivalente à la valeur attachée à ces Aſſignats. De cette manière la liquidation s'opère tout auſſi bien qu'avec de l'argent & ſans troubler les facultés de tout le monde, ſans provoquer la hauſſe ni la diminution ſur les fonds, ſur leurs produits non plus que ſur ceux de l'induſtrie (1) : tout conſerve ſon équilibre : & l'acquittement de

---

d'autres fonds à leur convenance, ou même pour diſſiper, n'éprouveroient aucun changement dans leur poſition, puiſque les fonds & les objets de luxe augmenteroient néceſſairement de prix en raiſon de l'augmentation du numéraire réel. Une opération en Finances prend toujours beaucoup de latitude ; & il faut, en la diſpoſant, compter les intérêts de tous les Citoyens ; autrement elle court riſque d'être immorale.

(1) Une augmentation convulſive qui ne ſe feroit ſentir que chez nous, ſur tous les objets que nous offre l'induſtrie, nous porteroit à préférer les marchandiſes étrangères qui n'auroient pas éprouvé d'augmentation ; par-là notre numéraire nous échapperoit & diminueroit promptement. Peut-être réſulteroit-il un autre effet plus funeſte de l'abondance ſubitement accrue de l'argent : nous négligerions les moyens d'entretenir l'induſtrie qui fait une partie de l'occupation du peuple : en perdant nos tréſors, nous perdrions auſſi ceux qui entretiennent une grande Nation dans ſa morale, & nous ſentirions, mais trop tatd, qu'il n'eſt pas de mine d'or qui puiſſe valoir l'induſtrie.

la dette ne produit pas une ſecouſſe dans toutes les fortunes.

De l'opération que je propoſe, qui prendroit beaucoup de latitude, il en réſulteroit un effet heureux & profond pour les fortunes de tous les citoyens; c'eſt que l'Aſſemblée Nationale, en liquidant de cette manière ſa dette exigible & arriérée, feroit liquider dans le royaume preſque tous les citoyens les uns vis-à-vis des autres.

Si je ſuppoſe que l'émiſſion des Aſſignats s'élève à 1800 millions, & que ces Aſſignats doivent changer de mains, les uns dix fois, les autres vingt fois, (ce qui ne ſeroit pas très-extraordinaire) en prenant le terme moyen, je vois une liquidation reſpective entre tous les Citoyens de l'Empire, qui peut s'élever à quinze fois *dix-huit cent millions*, & nous devons croire que de la part de ceux qui ne pourront point acheter, parce qu'ils préféreront de ſe libérer, les liquidations ſe multipeliront davantage; elles peuvent ſe multiplier de telle manière, que les Aſſignats arriveront à des extrémités qui ne tiendront plus à la libération particulière, mais qui tiendront à des acquiſitions, ou à des prêts qui ſeront faits à des gens qui voudront ou ſe libérer ou acquérir.

Cette opération, en guériſſant une plaie profonde dans les fortunes de la majeure partie des citoyens, en relevant celles que des dettes paſſives finiſſent par épuiſer totalement, cette diſpoſition générale a cet avantage important de rétablir la con-

fiance publique dans un moment où elle eſt entièrement perdue. La méfiance attaque continuellement l'induſtrie & les arts ; une confiance réciproque & plus répandue leur reſtitue les avantages qu'ils ont pu perdre par l'effet de l'inquiétude générale, & tout doit tendre à rétablir cette foi publique qui donne la vie au commerce, & qui aſſure la richeſſe de l'Empire.

Tels ſeroient, Meſſieurs, les effets heureux que produiroit la majeure opération que je propoſe ; mais je dois encore la conſidérer ſous un rapport politique & moral d'une haute importance.

Lorſque vous donnez à tous les Citoyens un moyen pour ne devoir qu'infiniment peu, vous portez dans tous les points de la ſociété cette tranquillité qui lie eſſentiellement les hommes ; vous évitez une multitude de conteſtations en Juſtice *pour payemens* qui multiplient les haines, les querelles des particuliers.

J'ajoute encore, & ceci tient à la pureté de la conduite des individus, j'ajoute que lorſque les fortunes des particuliers ſeront plus liquides, moins embarraſſées, l'on ſera moins fatigué dans la ſociété par cet eſprit d'intrigue, de ſollicitation, d'ambition d'argent, ou de places demandées pour des hommes peu capables, ſouvent ineptes, ſouvent indignes.

Une claſſe d'hommes perdue de dettes embarraſſe les adminiſtrations dans leurs diſpoſitions & dans leurs développemens. Cette intrigue funeſte qui leur donne quelque eſpérance, de Citoyens qui auroient vécu

toute leur vie dans la médiocrité, mais aisée, mais paisible, en fait souvent des hommes qui, après avoir échoué dans leurs projets, après avoir dilapidé le reste de leur fortune, finissent par devenir, à la honte de la société, des chevaliers d'industrie, & vont malheureusement quelquefois au-delà.

Ainsi je pourrois dire qu'un grand mouvement donné en finance trouble, ébranle ou rassure tous les intérêts particuliers en fortune comme en morale, selon que ce mouvement est bien ou mal dirigé.

§. III.

Je me suis engagé, Messieurs, à démontrer par des raisonnemens simples, que l'on ne devoit pas craindre qu'une émission considérable d'Assignats pût faire fuir & disparoitre le numéraire. Voici le résultat de mes méditations sur cette matière intéressante.

D'abord, il ne sera pas fait une nouvelle émission d'Assignats, sans mettre dans le commerce une masse de biens qui représentera ces Assignats; &, par les mêmes raisons que j'ai déja données, j'ai prouvé que l'une des opérations seroit incomplette sans l'autre, puisqu'elles sont réciproquement la mesure de leur équation, & qu'en marchant parallèlement, elles ne peuvent plus se froisser.

Mettre beaucoup de biens-fonds dans le commerce, sans donner à la société les moyens de les acquérir, ce seroit faire, dans un autre sens, une

détestable disposition, ruineuse pour la Nation, faite pour avilir les biens qu'elle voudroit vendre; & en même-temps elle porteroit atteinte à la fortune de tous les autres propriétaires, puisque la baisse de leurs fonds seroit l'un des effets de cette disposition.

En second lieu, les Assignats émis seront retirés de la circulation à des époques déterminées par la vente réelle des biens nationaux qui leur seront désignés pour gages.

En troisième lieu, dire que le papier chasse l'argent, c'est avancer un fait, mais ce n'est pas le prouver. J'ai dit que je voulois prouver le contraire, & j'ose l'entreprendre; je poursuivrai même plusieurs objections que je me ferai dans les détails de cette proposition.

Je conviens que si une grande quantité de papier à la même échéance vient tomber sur Paris, & que Paris ne puisse payer qu'avec de l'espèce sonnante, parce qu'à cette époque Paris devra à tout le royaume, & qu'il ne lui sera rien dû hors de ses murs; je conçois que l'argent est obligé de sortir de Paris pour payer sa dette; mais ce n'est pas là notre position: il est ici question d'un papier qui circule tranquillement, & qui ne déplace point l'espèce. Le papier ordinaire qui alimente le commerce, ne peut point être comparé aux Assignats dans ses rapports avec l'argent. Le premier représente une action à exercer, qui déplace l'argent; l'autre porte un payement où il doit être fait sans déplacer l'argent. Là

c'est un papier, qui, à son échéance, ne présente que la même valeur qu'il avoit lorsqu'il a été créé. Ici c'est un papier qui acquiert de la valeur en vieillissant : l'un s'escompte passivement ; l'autre s'escompte activement & en raison inverse. L'un ne vaut jamais son capital, que défalcation faite de l'escompte pour le temps qu'il a encore à courir ; l'autre vaut dans tous les temps son capital, plus l'intérêt qu'il a déjà acquis. Le premier n'est pas de l'argent à tous les momens, ni pour tout le monde ; le second le représente sur toutes les places, à toutes les époques ; &, du moment qu'il court avec l'argent, & qu'il a même un avantage sur l'argent, alors il en résultera que ce sera l'argent qui chassera le papier. Le mauvais papier chasse l'argent ; mais le bon papier, tout le monde l'achète. Quand l'on aura vendu des Biens nationaux, & que l'on aura vu que ce papier vaut de l'argent pour les acheter, & qu'il vaut mieux que l'argent, en ce qu'il est productif en attendant les convenances, vous jugerez, Messieurs, *par des faits*, si ce papier chassera l'argent, ou bien, au contraire, s'il l'appelera dans la circulation (1).

---

(1) Ici se présente naturellement la question de savoir si les Assignats devroient porter un intérêt quelconque. Cette question, qui ne peut porter que sur les Assignats qui sont à créer, (puisque l'intérêt de ceux qui sont déja créés est décrété) est difficile à résoudre. Cependant on pourroit la décider avec quelque exactitude, mais con-

Je combats d'une autre manière encore cette proposition que *trop d'Assignats chasseront l'argent* : veut-on dire hors du Royaume ? Sans doute, cette objection n'est qu'un mot; l'argent ne va pas hors du Royaume comme pour s'y promener ; il faut des causes: ces causes ne peuvent être qu'une augmentation de nos besoins, des marchandises des autres ; l'argent ne sort plus ou moins du Royaume, qu'en raison de l'emprunt que nous faisons de l'industrie de nos voisins. Quels seroient nos motifs actuels pour emprunter davantage que nous ne l'avons fait jusqu'à présent ? L'industrie de nos rivaux ? Je vois dans ce moment sur-tout que la nôtre

---

ditionnellement, en se rapellant constamment l'importance de déterminer le plutôt possible la libre circulation du numéraire effectif.

Si l'on reçoit l'argent en paiment des Biens nationaux concurremment avec les Assignats, nul doute qu'il ne faille attacher aux nouveaux Assignats le même intérêt, afin de décider les Capitalistes qui voudront acquérir des Biens nationaux, à se presser de faire leur provision d'Assignats.

Si, donnant l'exclusion à l'argent, l'Assemblée Nationale décrète que l'on ne pourra payer les Biens nationaux qu'avec des Assignats, alors ils acquièrent un tel avantage, une telle préférence sur l'argent, qu'il n'est plus nécessaire d'y attacher d'intérêt. Un Assignat doit alors gagner sur la place en raison du besoin que l'on en aura.

L'on se décideroit volontiers pour ce dernier parti qui seroit assurément le plus avantageux à la Nation & au crédit des Assignats : mais il faudroit alors que la vente des Biens nationaux & l'émission des Assignats fussent déterminées par une disposition prompte, rapide, générale, simultanée & instantanée.

nous suffit ; & d'ailleurs je pense que, sous très peu de temps, dans des momens plus calmes, cet emprunt de l'industrie se fera en raison inverse ; que ce sera nous qui communiquerons notre industrie & que nous nous passerons, à peu de chose près, de celle de nos voisins. Quand je n'allèguerois en faveur de cette assertion, que la suppression de la Gabelle qui a toujours gêné infiniment notre industrie sur les branches de commerce les plus importantes ; quand je n'invoquerois que la suppression des Ordres & des priviléges & de tous les moyens d'en acquérir par des charges ou des emplois ; quand je ne me prévaudrois que de l'émulation qui nous presse tous & qui va développer en nous une activité dont nous ne nous savons pas capables, je crois que j'en dirois assez pour établir la justesse de mon assertion.

L'on peut encore me faire plusieurs objections, mais entr'autres celle-ci. *L'on portera notre argent chez l'étranger pour le lui prêter.* Je ne sais si l'étranger présentera dans la suite autant de solidité que la France ; mais je me réserve de poursuivre cette objection dans un moment jusques dans ses derniers retranchemens.

Mais peut on dire, vous donnez à la circulation une somme énorme d'Assignats : Le commerce, à supposer qu'il ait besoin de ce papier circulable, en sera gorgé, & il perdra nécessairement beaucoup dans les échanges.

D'abord il ne peut pas perdre puisqu'il est forcé, & il n'est forcé, il ne doit être forcé que par le même

motif qui fait que l'on force les écus. S'il y a trop d'Aſſignats dans la circulation, ils en chaſſeront les papiers ordinaires. En ſe préſentant pour les remplacer, ils rétabliront une confiance générale que le mauvais papier a ſi ſouvent troublée.

Tout le monde ſait que les Négocians qui veulent conſerver leur crédit, font rarement le Commerce avec leur propre papier ; ils font ordinairement circuler celui des autres auquel ils attachent à la vérité leur nom. Les Aſſignats qui auront fait fuir le papier ſurabondant, qu'il ſoit bon ou équivoque, (cela eſt indifférent), deviendront dans les mains de tous les Négocians, un papier d'une autre nature, qui ne ſera plus incertain & qui ſera convenable, comme je l'ai déja dit, ſur toutes les places.

Je ſais très-bien que les Aſſignats feront baiſſer l'Eſcompte d'un certain papier, que les Aſſignats ruineront certaines banques qui ont uſurpé ce titre qui ne leur appartient pas ; car leur véritable nom eſt *l'agiotage* ; mais qu'importe, pourvu que les Aſſignats nouriſſent & enrichiſſent le Commerce? certaines banques ne ſont pas le Commerce, elles en ſont les vampires.

Le papier ordinaire a-t-il jamais chaſſé l'argent, lorſque la confiance étoit établie ? Je ſoutiens qu'au contraire il le faiſoit ſortir : la circulation des effets annonce la circulation de l'argent ; la circulation des effets de commerce aſſure que le papier a été acheté avec de l'argent, & qu'il y a des vendeurs d'argent

autant que de marchands de ce papier; à moins que l'on ne me parle de ces papiers de ſervice qui ne repréſentent point une valeur en marchandiſes, & qui ſont des menſonges dans la circulation. Mais alors, je dis que ces papiers dangereux ſeront les premiers expulſés du commerce.

Je reviens aux Aſſignats, & je continue de les comparer aux autres papiers de Commerce. Peut-on craindre une émiſſion conſidérable d'Aſſignats, lorſque l'on n'a jamais craint une quantité bien plus énorme de ce papier de commerce qui ne lui a jamais préſenté ainſi qu'au public, ni les mêmes convenances, ni les mêmes sûretés? Pourquoi ce refus que je viens de ſuppoſer tout exprès pour le combattre? C'eſt que l'on n'a jamais raiſonné avec l'opération des Aſſignats. Mais quand on calcule avec elle, les opinions ſe redreſſent, & l'on reſte convaincu qu'elle eſt tout en actif, & rien en paſſif. Je veux dire qu'elle ne peut être attaquée d'aucun côté.

Si vous avez moins d'Aſſignats, vous aurez davantage de ce papier ordinaire de Commerce que vous connoiſſez déjà; ſi vous avez une plus grande quantité d'Aſſignats; vous aurez moins de ce papier marchand; lequel préférez vous (1)?

---

(1) La dette eſt inconnue en Angleterre; ce que l'on en ſait, c'eſt qu'elle eſt immenſe, c'eſt qu'elle eſt effrayante ſi on la compare à la nôtre, en balançant en même-temps les richeſſes de population

Voici une autre vérité ; c'eſt que tant que vous verrez circuler encore le papier-marchand, ce ſera la preuve qu'il n'y aura pas une ſurabondance d'Aſſignats. Le Commerce donnera lui-même, activement ou paſſivement, à ce papier, ſa meſure de circulation. Je le prouve encore.

Auſſi-tôt que les Aſſignats commenceront à aller s'éteindre dans l'acquiſition des Biens Nationaux, à meſure le Commerce ſe rendra ſon papier pour multiplier ſon numéraire : il rétablira cette propriété dont il avoit beſoin avant les Aſſignats: quel inconvénient y a-t-il donc aujourd'hui de créer un papier qui n'aura d'autre effet que d'exiler, pour un moment, du Commerce, celui qu'il emploie depuis tant de ſiècles, comme de l'argent ? Quel inconvénient trouve-t-on de faire d'une manière plus habile pour l'intérêt du Négoce, ce qu'il n'a jamais pû ſe donner avec perfection; parce qu'il lui falloit pour cela l'intervention de la Nation ?

L'opération de l'Aſſemblée Nationale n'a pas créé

& de territoire des deux Nations. Le Gouvernement Anglois ne peut faire face qu'avec du papier. Ce Royaume en eſt inondé. Sait-on en Angleterre à quelle époque s'éteindra ce papier ? Y a-t-il, comme en France, des moyens certains pour le retirer du Commerce & pour l'acquiter avec des fonds ? Juſqu'à préſent ces moyens ne ſont pas obtenus : l'argent eſt-il ſorti pour cela d'Angleterre ? a-t-il été chaſſé par le papier ? L'induſtrie ne s'y eſt-elle pas ſoutenue au contraire avec beaucoup d'avantages ?

ne banque purement Nationale, mais elle a créé une banque qui appartient au public, à tous les particuliers, qui ne donne aucun embarras, qui n'exige ni Directeurs, ni comptoirs; enfin qui placera par-tout le même papier, unique moyen sans contredit pour détruire sans retour l'agiotage qui se fait *sur le papier* de Paris dans les Provinces, & des Provinces dans Paris.

Enfin, d'autres Citoyens s'allarment & redoutent la contrefaction des Assignats; mais cette crainte est tout-à-fait mal fondée, puisque l'on exige des endossemens qui conduiroient à découvrir tous les faussaires (1).

Si la fabrication *d'Assignats faux* n'est pas impossi-

---

(1) L'endossement & l'impression des lignes derrière les Assignats sont de l'imagination du Sieur Gouget; il interpelle en présence du Public les Administrateurs de la Caisse d'Escompte d'en convenir. Cette idée est sa propriété, & ils doivent au moins déclarer que c'est lui qui a proposé ce moyen contre la contre-faction. Il a été cet hiver en correspondance avec eux sur cet objet; ils lui ont écrit pour avoir de lui de plus grands détails sur ce qu'il avoit proposé; il les a donnés, & ils lui devoient au moins une réponse.

Le sieur Gouget interpelle les Administrateurs de la Caisse d'Escompte de payer cette dette; * pour cela il leur donne ici son adresse; il loge à Paris *Hôtel des Etats-Généraux, rue de Richelieu.*

Ceux qui ont imaginé d'attacher aux Assignats le portrait d'un Monarque Citoyen ont eu une idée heureuse : ils mettent sous les yeux de tous les François l'image la plus chère, & multiplient sur tous les cœurs la réalité d'une gravure qui sera inaltérable.

ble, il eſt au-moins très-démontré que le fauſſaire ſera reconnu & puni ; il ne peut pas ſe commettre dans la ſociété de ces crimes réfléchis, quand les coupables ſont aſſurés de ne pouvoir échapper à l'inflexibilité de la Loi ; (1) ainſi j'ai prouvé que l'opération des Aſſignats eſt utile, néceſſaire, indiſpenſable, qu'elle opérera la circulation de l'argent ; enfin, qu'elle eſt moralement & phiſiquement la moins inquiétante de toutes celles qui pourroient être ordonnées en Finance.

§. IV.

J'arrive aux conſidérations qui m'ont toujours fait penſer que la circulation d'un papier hypothèque & monnoie & portant un intérêt modéré, en rappelant la circulation du numéraire, devoit opérer la baiſſe de l'intérêt de l'argent. Ici les conſéquences s'identifient, ſe cumulent & ſe déduiſent l'une par l'autre.

Je ne dis peut-être pas aſſez, lorſque je me ſers de

---

(1) La ſignature que l'on donnera à un Aſſignat que l'on fait circuler, & qui a déja circulé, ne garantit pas la ſolidité de l'effet : que ſeroit-ce que la garantie d'un ſeul, comparée à la garantie de tout un Peuple ? Mais le ſeing que l'on ſera tenu d'appoſer, garantit que la ſignature qui précède eſt réellement celle de la perſonne qu'elle nomme ; ainſi, dans un cas de falſification l'on remontera toujours facilement à celui qui auroit contrefait des Aſſignats.

Les lignes ont été propoſées par le ſieur Gouget pour empêcher les intercallations des ſignatures. Si l'on avoit pu intercaller des ſignatures, l'accuſation, dans le cas de la contre-faction, auroit pu frapper un homme très-innocent, & épargner le coupable.

cette expreſſion : *rappeler la circulation de l'argent*; il faut croire par tout ce que j'ai déja dit, & par les obſervations ſuivantes, que les Aſſignats forceront *cette circulation*, & qu'ils feront baiſſer l'intérêt de l'argent. Voici, Meſſieurs, mes raiſons pour en porter la démonſtration juſques à l'évidence.

Je regarde ces deux avantages comme ne pouvant plus être incertains, parce qu'ils ne ſont plus les effets de la volonté des lois, qui n'ont jamais pu forcer la circulation de l'argent, ni en régler l'intérêt, mais parce qu'ils ſeront les réſultats d'une opération en Finance, toujours ſouveraine dans cette matière.

Si le numéraire reſte encore caché, il ſe trouve remplacé par un *papier-monnoie*, qui, par ſa circulation active, procure au Peuple tous les mêmes moyens pour échanger, pour payer, pour acquérir; & l'on a cet avantage que cette monnoie de portefeuille n'eſt pas reſtée oiſive pour le porteur, puiſqu'elle lui a procuré un intérêt pour le moment qu'elle s'eſt repoſée dans ſa caiſſe, juſqu'au moment de ſon emploi.

Le Propriétaire d'eſpèces d'or & d'argent, qui les conſerve par défiance, n'a pas les mêmes avantages; Il garderoit ſon tréſor un ſiècle ſans le moindre accroiſſement, ou plutôt, étant obligé de l'entamer pour ſes beſoins, il le verra diminuer & s'éteindre tous les jours, ne pouvant en accuſer que ſa propre inquiétude.

Veut-il

Veut-il se déterminer enfin à prêter ses espèces ? on lui refusera un intérêt qu'il voudroit élever beaucoup plus haut que celui qu'obtiennent les Assignats dans les échanges.

En effet, comme il est indifférent à celui qui emprunte pour payer, même pour acquérir, de recevoir d'un prêteur, ou de l'argent ou des Assignats, il préférera de recevoir & d'emprunter des Assignats, toutes les fois qu'on voudra lui faire estimer la différence de l'argent d'avec les Assignats, parce qu'il ne peut plus y avoir de différence entre une monnoie garantie par la loyauté de la Nation, & par des propriétés foncières & une autre monnoie qui n'a pour elle que son poids & son essai. Si l'une doit l'emporter sur l'autre, ce doit être, sans contredit, celle qui ne sera jamais oisive; & les Assignats auront l'avantage d'être continuellement productifs pour ceux qui les posséderont.

Si les Assignats obtiennent la confiance des Capitalistes, vous verrez circuler autant d'espèces que d'Assignats, parce qu'alors les Capitalistes se détermineront à en acheter avec de l'argent comptant, qui se divisera dans toutes les mains.

Si les Capitalistes préfèrent le crédit des particuliers à celui des Assignats, leur argent, comme je viens de le dire, ne se placera plus qu'au pair des Assignats; & voilà la baisse de l'argent effectuée.

Si les Capitalistes refusent d'accorder confiance, & aux Particuliers, & aux Assignats; si leur opinion sur la chose publique reste tellement corrompue, qu'ils

ne puiſſent prendre de confiance qu'en eux-mêmes, ils n'ont plus que deux moyens pour rendre leur argent productif; le premier d'acheter des propriétés foncières; le ſecond, de devenir induſtrieux; & pour cela il faut abſolument que leurs capitaux ſortent de leurs mains, & le nouveau capitaliſte preſſé de jouir des ſommes qu'il vient de recueillir ſur eux, ne peut plus les rendre à la circulation qu'en conſentant à la baiſſe de l'intérêt; ſans cela il verroit préférer les Aſſignats à ſon argent.

Si les Capitaliſtes, toujours défians, n'oſent acquérir des Biens nationaux, la hauſſe des autres propriétés devient néceſſairement l'effet de leur terreur, & doit procurer encore plus d'eſpèces dans la circulation.

Enfin s'ils préfèrent de placer chez l'Etranger, voici la réponſe que j'ai annoncé. Eh! qu'importe? Eſt-ce un ſi grand mal que l'argent de France ſoit prêté au-dehors? Tous les vingt ans au moins la France verroit doubler pour elle les capitaux qui auroient été prêtés aux Nations voiſines; tandis qu'en empruntant du dehors au prix actuel où s'eſt élevé l'argent, la Nation Françoiſe a rendu en intérêts, en moins de quinze ans, les capitaux empruntés, & elle reſte débitrice des mêmes ſommes. Et certes! il y a loin pour l'intérêt d'une Nation de voir entrer chez elle des capitaux empruntés, ou de voir ſortir une même ſomme de capitaux que l'on peut prêter au dehors, quand on peut le faire ſans porter atteinte à l'induſtrie de ſon pays.

C'eſt parce que les Hollandois ont prêté conti-

nuellement à leurs voiſins qu'ils ſont riches en numéraire, & que l'argent eſt payé rarement, chez eux, au-delà de deux & demi pour cent.

C'eſt parce que la France a continuellement emprunté de la Hollande, que l'argent y eſt plus rare & plus cher; & c'eſt auſſi parce que la Nation Françoiſe n'empruntera plus déſormais de l'Etranger, & qu'elle trouvera toutes ſes reſſources chez elle-même, que vous verrez, Meſſieurs, conſerver les capitaux immenſes que la balance du Commerce ſera toujours contrainte de lui accorder.

Le Commerce de la Nation, & ſa richeſſe territoriale qui s'accroiſſent continuellement, reproduiront pour la France les avantages que ce Royaume a long-temps recueillis ſur tous ſes voiſins, & lorſque le numéraire ne ſortira plus chaque année pour acquitter les intérêts d'une partie de la dette qui reſte due à ceux-ci, lorſque la Nation ſera certaine de conſerver toutes les richeſſes qu'elle peut conquérir, elle eſt encore aſſurée de trouver un moyen continuel de modérer l'intérêt de l'argent.

§. V.

La modération de l'intérêt de l'argent n'eſt point indifférente, je ne dirai pas ſeulement, Meſſieurs, pour le Tréſor public, ni pour l'intérêt de tous les Citoyens; perſonne ne combattra cette grande vérité; mais je dirai que cette modération tient au ſyſtême de l'impoſition : & je le prouve.

Les propriétaires de l'argent ont su soustraire à l'impôt leurs propriétés portatives ; leur fortune s'est accrue aux dépens de la dette publique, tandis que les propriétaires fonciers, dont la fortune a pu frapper tous les regards, ont été presque les seuls qui aient supporté tous les impôts directs.

Vos Administrateurs, Messieurs, éprouveront toujours de grands embarras, lorsqu'il s'agira d'imposer les Capitalistes; leurs fortunes sont ignorées, & pour répartir exactement sur eux tous les impôts, comme sur les Propriétaires fonciers, il faudroit, pour ainsi dire, établir un bureau d'inquisition perpétuelle pour connoître l'actif & le passif des Citoyens, il faudroit dévoiler les fortunes, & la trace du bien que de pareilles recherches pourroient sillonner, seroit effacée par une somme de maux incalculable.

Mais une modération considérable dans l'intérêt de l'argent, a l'avantage de diviser les propriétés foncières dans toutes les mains (1) ; la baisse de l'intérêt de l'argent qu'il est impossible de faire contribuer, sera balancée avec les avantages que les propriétaires retireront de leurs fonds sujets à l'impôt, qui désormais rendront un intérêt plus avantageux que celui que pourront produire par la suite les capitaux (2).

Enfin, pour m'exprimer plus clairement, je dirai que la modération de l'intérêt de l'argent devient un moyen certain de faire supporter au capitaliste

(1) Diviser les propriétés foncières, c'est relever l'Agriculture.

(2) Ce sera l'époque où doit périr l'agiotage.

une partie de l'impôt auquel est assujétie la propriété sur laquelle son titre lui donne une action, & aux avantages de laquelle il participeroit indûment, en recevant l'intérêt de sa créance, s'il ne participoit pas à l'impôt. La baisse de l'intérêt de son argent est ici la retenue de l'impôt qu'il doit; & il est d'une grande équité que celui à qui la société promet & garantit justice, sûreté, tranquillité, il est juste, dis-je, que celui-là contribue aux dépenses communes qui procurent ces avantages.

Ainsi, Messieurs, voilà de quelle importance il est pour la chose publique, & pour toutes ses branches, d'obtenir la modération du prix de l'argent. Cet avantage qui va embrasser tous les interêts, les Assignats doivent le procurer complètement.

Des quittances de finances loin d'opérer tous les avantages que j'ai détaillés, enchaîneroient tous les moyens d'activité, & ne nous en fourniroient pas un pour opérer ni la circulation de l'argent, ni la baisse de l'intérêt (1), ni, comme j'ai oublié de le dire, à tous les Citoyens qui seront obligés de changer d'état, les facultés d'en trouver un nouveau dans le Commerce.

Mais, peut-on opposer, ces Assignats doivent s'éteindre à des époques déterminées par la délivrance

(1) Pour que l'impôt soit bien réparti, il faut qu'il soit en équilibre sur trois points, *la propriété*, *l'argent* & *l'industrie*. Il est difficile de savoir comment l'on atteindra *l'industrie*. L'on se hasardera peut-être à publier promptement des réflexions sur le moyen de faire contribuer l'industrie en augmentant son activité.

d'une partie des biens de la Nation ; & le papier-monnoie ayant une fois disparu, l'argent reprendra ses avantages & sa hausse actuelle.

L'on peut répondre que cette hausse ne se déterminera point rapidement & comme par l'effet d'une convulsion : la vente d'une partie des Biens de la Nation va diviser les capitaux dans toutes les mains, & l'argent ne peut jamais prendre une hausse, que lorsqu'on est parvenu à l'entasser.

Ce qui peut encore à cet égard calmer toutes les inquiétudes, c'est qu'il faut espérer, c'est qu'il faut croire que le Gouvernement ne mettra plus lui-même la cherté à l'argent, & qu'il ne nous ruinera plus en intérêts pour enrichir nos voisins. Si le Gouvernement est contraint dans des circonstances inopinées, d'emprunter, au moins il n'empruntera plus que des Français ; il n'est pas indifférent pour l'intérêt public que l'emprunt du Gouvernement soit ouvert ou fermé aux étrangers ; cela se conçoit sans explication.

D'autre part, Messieurs, n'aurez-vous pas toujours votre Assemblée Nationale qui veillera au maintien de la modération de l'intérêt de l'argent, non qu'elle se permette d'en fixer le prix ; mais elle sera toujours la maîtresse de le déterminer par le résultat d'une opération en finance ; elle se souviendra des avantages que l'émission des Assignats aura procurés au Public pour l'intérêt des propriétés, pour l'accroissement de l'industrie, pour la circulation de l'espèce, pour l'amélioration de l'agriculture, pour le système de l'imposition ; & vous verrez, Messieurs,

votre aſſemblée légiſlative forte d'un tel ſuccès, qui aura embraſſé à la fois preſque tous les intérêts, vous la verrez prendre en conſidération les circonſtances qui exigeront encore l'émiſſion d'un papier-monnoie portant toujours l'intérêt que l'on aura intention d'attacher à l'argent ; vous verrez créer ou éteindre ce papier, ſuivant qu'il ſera utile de réduire ou d'augmenter l'intérêt de l'argent, & en balancer la poſſibilité & les avantages d'après les correſpondances que nous aurons avec nos voiſins ; vous verrez vos Repréſentans combattre perpétuellement les agioteurs qui, par leurs ſpéculations hoſtiles, ont dilapidé le tréſor public, ont éteint la confiance, deſſéché l'induſtrie, ruiné l'agriculture, & groſſi leur fortune de la miſère des autres.

Cependant, je dois le dire comme je le penſe ; le crédit une fois rétabli par l'harmonie & l'économie adminiſtrative, je ne vois plus qu'une ſeule circonſtance qui peut-être néceſſitera l'augmentation du numéraire réel par un nouveau ſecours du numéraire fictif.

L'accroiſſement de la population néceſſite dans un Empire l'accroiſſement de ſa monnoie ; & la population ne peut plus manquer de s'accroître chez un Peuple qui ne languira plus dans la miſère ; qui jouira à une certaine hauteur d'une liberté politique & civile ; dont la conſtitution ſera faite auſſi-bien pour rétablir les mœurs, que pour détruire tous les abus, pour extirper tous les moyens d'oppreſſion, & pour faire reſſuſciter tous les principes.

L'accroiſſement de la population dans un Empire qui poſsède une immenſe richeſſe en territoire, eſt un accroiſſement en *propriété réelle*, parce que c'eſt une nouvelle reſſource pour l'induſtrie publique, pour la culture & pour les arts.

Avec une éducation nationale, vous approprierez l'accroiſſement de la population à tout ce qui tient dans l'Empire à ſa richeſſe réelle & à ſa richeſſe fictive; & ſi j'avois la crainte de voir jamais une néceſſité à l'augmentation de l'impôt, je dirois que cet accroiſſement de population pourroit encore ſervir le Tréſor public; mais il faut éloigner des inquiétudes que nous ne pouvons plus avoir avec une Conſtitution qui nous aſſure une adminiſtration, déſormais paternelle & économique.

Je crois, Meſſieurs, avoir établi de grandes vérités; je les ai long-temps méditées; & je compte aſſez ſur leur évidence pour inviter tous ceux qui voudront les combattre, à me propoſer leurs objections & pour me flatter de réunir leurs opinions à la mienne.

P. S. L'on rappelle à chaque inſtant le *temps du ſyſtême* pour diſcréditer les Aſſignats. Mais les billets de Law, n'avoient pas d'hypothèque, ou plutôt n'en avoient d'autre que les menſonges miniſtériels *d'alors*. — Ici la différence eſt grande; les Aſſignats repoſent ſur la loyauté d'une Nation libre, & qui s'adminiſtrant elle-même, aura le vouloir & le pouvoir de tenir ſes promeſſes. Ils repoſent de plus, & c'eſt ce que l'on ne peut ſe diſſimuler ſans l'apparence au moins de la mauvaiſe foi, ils repoſent ſur une maſſe immenſe & pour le moins équivalente de fonds territoriaux, exiſtans, à portée, & ſur-le-champ diſponibles. « Si le *Miſſiſſipi*, diſoit avec vérité M. Duport, eût pu ſe » tranſporter en France, les Billets de Law auroient été excellens. » Or, nous avons le Miſſiſſipi ».

F 15307
Case FRC 19280

EXAMEN

DU MÉMOIRE

ADRESSÉ

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

PAR LE PREMIER MINISTRE DES FINANCES,

CONTRE L'ÉMISSION DES ASSIGNATS,

Prononcé à la Séance du 3 Septembre 1790, de la Société des Amis de la Constitution, par M. GOUGET-DESLANDRES, Membre de cette Société, en sa qualité d'affilié, Substitut de M. le Procureur-Général du Parlement de Bourgogne, Electeur & Confédére du Département de la Côte-d'Or, imprimé par ordre des Amis de la Constitution (1).

MESSIEURS,

Lorsque j'ai été instruit que le premier Ministre

(1) Ce Discours sert de suite à celui que le Sieur Gouget a prononcé à la Séance du 13 Août de la même Société, & à celle du 22 du même mois de la Société de 1789. Ce Discours se vend chez Weberd, Marchand de Nouveautés sous les boutiques en bois au Palais-Royal, Num. 218.

A

THE NEWBERRY LIBRARY

des Finances avoit adressé à l'Assemblée Nationale un Mémoire qui se dirigeoit contre l'émission des assignats, j'ai craint que nous n'ayons tous professé une grande erreur ; je m'accusois personnellement d'en avoir aidé la circulation. Mais, après avoir lu la Dissertation du premier Ministre des Finances, & le développement de son opinion sur une disposition à laquelle il ne veut donner aucun *assentiment*, qu'il considère comme *infiniment dangereuse*, & qu'il frappe de son improbation *très-décidée* (1), je me suis cependant rassuré.

Il ne faut qu'un peu de courage pour résister aux premières inquiétudes que peut causer le sentiment du premier Ministre des Finances : en parlant à l'Assemblée Nationale, il s'est adressé à l'opinion publique, & son Mémoire circule déjà dans toutes les mains.

De son côté, l'Assemblée Nationale, en éloignant son opération dernière sur la liquidation de la dette, a appelé l'opinion publique à son secours. Il y a déjà cette différence entre la conduite du Corps Législateur & celle du Ministre des Finances, que l'un desire connoître l'opinion du Peuple sur une disposition qui doit embrasser les intérêts de tous, & que l'autre semble avoir espéré d'éloigner la confiance d'une

---

(1) Page première du Mémoire du Premier Ministre des Finances.

opération qui doit protéger les intérêts de tous les Citoyens, en transportant sur des réalités des créances qui n'ont encore aucun point d'appui.

Le langage du premier Ministre des Finances est tellement extraordinaire, qu'à moins de le regarder comme insignifiant, on doit croire qu'il n'a voulu offrir que le préambule d'un plan vaste qui, destiné à maîtriser les résultats d'une grande révolution, doit commander & donner le même mouvement aux intérêts divers, & faire enfin sortir la Nation plus triomphante de tous les combats que l'on ose encore lui livrer.

Le Ministre des Finances nous annonce une nouvelle lutte contre des *difficultés probables ou imprévues; une juste frayeur se répandra; l'argent effectif se cachera davantage; son prix s'écartera de plus en plus du pair avec les assignats; & l'on ne peut déterminer quel seroit l'effet dangereux de cette première inquiétude.* Ce sont là les expressions du premier Ministre des Finances (1).

Un peu plus loin, il nous dit *qu'une somme immense de papier-monnoie doit mettre en cause dans les mécontentemens, les plaintes & les réclamations de l'universalité des Citoyens;* doit opposer entr'eux *tous les individus, non pas d'une maniere passagère*, mais

(1) Page 4 du Mémoire du Ministre des Finances.

chaque jour, à chaque heure & à tous les inſtans; doit metire en riſque la ſubſiſtance des Villes & la ſubſiſtance des particuliers; doit expoſer la ſûreté des tranſports d'argent, & rendre incertain le paiement de tout le monde; enfin, doit *augmenter le trouble & mettre le Royaume dans un état de combuſtion* (1)...... Je rapporte ſcrupuleuſement toutes les expreſſions dont s'eſt ſervi le premier Miniſtre des Finances, pour deſſiner le tableau de nos miſères réelles ou préſumées, pour troubler la foi publique, pour ébranler la Société dans tous ſes rapports, pour donner des ſecouſſes aux conſciences, &, ſi je puis le dire, pour ne laiſſer abſolument aucun doute ſur le diſcrédit total de la Nation Françoiſe.

Il ne faut pas craindre cependant que le Peuple ſe laiſſe allarmer par cette énumération prophéteſſe de malheurs qui ne peuvent pas exiſter; il faut qu'il s'applique au détail de la queſtion. Le Peuple a ſon *aſſentiment* auſſi, & il doit être préféré à celui du premier Miniſtre des Finances (2).

La Nation a déclaré qu'elle vouloit payer cette dette immenſe qu'elle n'a pas contractée: pourroit-on retarder

(1) Pages 4 & 5 du même Mémoire.

(2) M. Necker a-t-il eu le projet de dégoûter d'avance le peuple d'entrer dans l'examen approfondi de la queſtion, ou de l'y inviter? Je laiſſe ce problême à réſoudre à ceux qui connoiſſent parfaitement ſes intentions: il a eu un objet en s'attachant à illuminer, pour ainſi dire, notre déſaſtre.

ou empêcher les effets de ſa loyauté? La Nation ne peut plus violer cette promeſſe publique, ſans laquelle la révolution ne ſe feroit pas faite, ſans l'exécution de laquelle la Conſtitution ne s'acheveroit pas.

Il eſt impoſſible de payer la dette en argent; elle ne peut être acquittée que par l'abandon & le partage des terres nationales; & l'on a déjà démontré, & le Peuple a déjà cette foi, que l'émiſſion des aſſignats n'eſt autre choſe que ce partage néceſſaire dans les mains de tous les Créanciers. Le Peuple ſait qu'il faut ſuppléer d'une manière quelconque à l'argent que l'on n'a pas; il ſait que nous poſſédons une propriété immenſe, dont l'emploi ſuffit à acquitter la dette. Pourquoi ne pas nous aider du ſeul ſigne qui puiſſe tout à la-fois repréſenter cette propriété, & en garantir une fois la diſpoſition effective? Le Peuple François peut-il craindre, peut-il même ne pas appeler de toute l'ardeur de ſes vœux, le ſeul moyen méchanique qui exiſte de faire entrer en circulation cette valeur réſervée pour le ſalut des Finances & de la Révolution?

Chez tous les Peuples, c'eſt l'opinion qui a donné à la monnoie ſon crédit & la meſure de ſa circulation. Le métal d'argent a dû dans les commencemens du monde, ſervir au luxe avant de ſervir pour les échanges; le beſoin d'échanger nous a indiqué pour ſigne cette matière que l'opinion avoit déjà placée à un certain rang; la commodité que les Peuples

ont trouvée dans *l'argent-ſigne* pour les échanges, a rehauſſé dans l'opinion & dans l'exercice de la penſée, *l'argent-métal.* Mais ſi l'on veut chercher dans la nature même de cet argent-métal la cauſe de cette faveur, on ne rencontre que des abſtractions ou, tout au plus, la préférence purement phyſique & non-évaluatrice d'une matière à une autre; & quand on s'appuie ſur cette idée, quand on la contemple philoſophiquement, on a honte de voir les hommes préférer l'argent au ſol, & céder de la terre pour du métal.

Ce n'eſt pas le métal qui a obtenu par lui-même ſon crédit & ſa valeur ſpécifique; c'eſt l'opinion arbitraire des hommes qui a tout fait pour lui, en lui donnant un mérite & une valeur qu'il ne tient abſolument que de l'objet de ſon inſtitution.

Ce n'eſt donc point le métal qui nous ſert par lui-même, & qui pourvoit à tous nos beſoins, mais uniquement la déciſion qui a arrêté qu'il ſeroit choiſi pour y pourvoir.

Chez certains Peuples, vous le ſavez, Meſſieurs, cette même opinion & une ſemblable convention ont ſuffi pour donner à de vils coquillages la valeur que chez nous l'on attache à l'argent.

Il ſuit de-là qu'il ne vaut que par cette convention; il ſuit de-là que la ſeule & véritable richeſſe eſt attachée au ſol, parce que le ſol s'accroît par lui-

même, parce qu'il reproduit tous les jours, & procure continuellement des jouiſſances & des produits que la monnoie ne fait que rendre plus tranſmiſſibles. Ainſi, l'argent comparé à la terre, n'eſt qu'une fiction ; la terre eſt une réalité ; l'argent ſe détruit par l'uſage qu'on en fait ; & la terre reſte, ſurvit & ſurvivra toujours à tout ce qu'on ſeroit tenté de lui préférer.

Si la Nation donne donc en circulation, par une émiſſion d'aſſignats, ſa richeſſe territoriale, elle donne au delà de l'argent, au-delà de l'opinion qui s'eſt attachée à l'argent ; elle donne des *réalités.*

Le peuple imbu de cette vérité, qu'aucun ſophiſme ne peut altérer, reportera donc ſon choix ſur les aſſignats, ou tout au moins la partagera entre le métal & le ſigne nouveau deſtiné à lui livrer une nouvelle maſſe de propriétés réelles.

Le peuple François pourroit-il, Meſſieurs, douter de l'utilité des aſſignats, lorſque tout lui dit que c'eſt le ſeul moyen méchanique d'appliquer les fonds dont il eſt redevenu poſſeſſeur, à l'extinction d'une dette meurtrière ; lorſque ſur-tout l'exemple d'une nation voiſine & exercée depuis long temps à une recherche éclairée de tout ce qui peut augmenter ſa richeſſe, lui prouve que pour de bien moindres motifs, pour des motifs, non de ſalut, mais de ſimple amélioration on peut recourir avec avantage à des moyens tout pareils ? & cependant, Meſſieurs, la nation Angloiſe n'a rien pour aſſurer le crédit

de ſon papier national; elle n'a rien que l'opinion, rien que l'eſtime qu'elle fait elle-même de ſon papier de banque. Cette eſtime que le peuple Anglois a commencé par donner lui-même à ſon papier national, a fait cependant la force de ſon crédit, & lui a donné le mouvement d'une circulation intérieure & extérieure au-dela peut-être de ſes forces & très-certainement du moins au-delà de ſes reſſources directes & phyſiques. Ce papier, on ne peut trop le répéter, n'a pour aſſignat qu'une eſpérance grande & vaſte, ſi l'on veut, mais enfin une ſimple eſpérance ſur la balance du commerce & ſur le caprice des autres nations que le peuple Anglois ſait rendre tributaires de ſon induſtrie.

En France nous n'aurons pas beſoin de ſpéculer, ni ſur une balance probable de Commerce, ni ſur les tributs certains que les autres peuples paieront à notre intelligence pour obtenir l'effet de notre papier territorial. Nos regards n'ont beſoin que d'être fixés ſur les propriétés immenſes & diſponibles qui appartiennent à la Nation. Du moment où ce papier ſera émis; de ce moment même & par le ſeul & immédiat effet de ſon émiſſion, tout propriétaire d'action ſur le tréſor public, tout particulier même dont les intérêts ſeront le moins du monde atteints par le mouvement de ſa circulation, pourra regarder la propriété nationale, comme choſe à lui propre & appartenante.

En Angleterre, le papier national ne repréſente donc que d'heureuſes & de belles ſuppoſitions, que des

efpérances qui peuvent échapper ; en France, il repréfentera des réalités, des folidités, des fonds territoriaux. En Angleterre, le papier national eft déja dans la circulation à une plus forte mefure qu'il ne fera jamais élevé en France ; & cependant aucune frayeur ne s'y eft répandue ; *l'argent effectif ne s'y eft point caché* ; *fon prix ne s'eft point écarté de la valeur du papier* ; aucun effet *dangereux n'eft furvenu* ; *les intérêts divers* n'ont pas été froiffés (1) ; *les manufactures* n'ont pas ceffé de s'élever à leur perfection ; les villes ont continué d'être *alimentées* ; les tranfports d'argent n'ont jamais été *retardés* ; les falaires des ouvriers de toute efpèce y font acquittés, & l'intérieur de ce Royaume n'a jamais été *troublé* ni mis en *combuftion* par l'émiffion de fon papier national.

En France, nous avons une population immenfe, une richeffe territoriale, incalculable, des reffources continuelles dans les productions de la terre ; & néanmoins une agriculture qui dépérit, & néanmoins beaucoup de richeffes réelles qui languiffent tous les jours par le défaut des richeffes fictives, (car l'argent lui-même, Meffieurs, vous l'avez vu, eft auffi une richeffe fictive) & l'on veut nous faire craindre qu'elles ne dépériffent encore plus, en leur donnant précifément ce dont l'abfence les fait languir.

Le Miniftre des Finances nous dit que *les abftrac-*

(1) Expreffions du Miniftre des Finances.

tions en affaires publiques lui paroiſſent chaque jour plus rédoutables (1); mais c'eſt lui qui les emploie, ces abſtractions, & qui combat des faits; c'eſt lui ſeul qui oppoſe des probabilités, & des inquiétudes auſſi peu calculées que mal réfléchies à un grand exemple; c'eſt lui qui voudroit engager un peuple immenſe, témoin de la diſcuſſion qui eſt ouverte, à préférer à ce qu'il voit, à ce qu'il entend, à ce que ſes mains palpent déja, ſi j'oſe le dire, la ſimple ſollicitude d'un Miniſtre ſeul inquiet encore au milieu des amis de la choſe publique.

J'ai avancé, Meſſieurs, que le papier national étoit déja porté en Angleterre à une ſomme plus conſidérable qu'il ne s'agira jamais de l'élever en France: il faut juſtifier cette propoſition qui a le rapport le plus immédiat pour combattre l'enſemble de toutes les probabilités d'inquiétude par leſquelles on veut nous effrayer.

Il eſt de principe indubitable, vous le ſavez, Meſſieurs, que le numéraire, ou que les ſignes des échanges doivent être fournis à une Nation dans le rapport direct, mais compoſé de ſa population & de ſa richeſſe territoriale: ſi le numéraire réel & le numéraire fictif ne ſont pas dans ce double rapport, il n'y a plus d'équilibre; ſi les ſignes des échanges ne correſpondent pas en nombre & en valeur avec les

(1) Page 14.

productions de la terre & le nombre des bras qui la cultivent, la chose publique n'est plus assurée par elle-même, elle n'est plus parfaitement nivelée, elle perd son assise, & peut se ruiner ou s'affoiblir au moins par la chûte des contre poids.

La richesse territoriale de l'Angleterre ne peut pas être comparée à celle de l'empire François; elle est au-dessous de plus d'une moitié; la richesse en population de ce même Royaume est encore au dessous de la nôtre à peu-près des deux tiers; cependant en Angleterre il existe une somme de numéraire qui se rapproche du nôtre; il y existe de plus près de cinq milliards, tant en *papier national*, (que la nation Angloise ne pourra jamais éteindre par aucune assignation positive) qu'en *divers papiers de banque* qui font les mêmes fonctions que l'argent.

Nous pourrions donc avoir en France un papier national qui, d'après la comparaison que je viens d'offrir, pourroit s'élever sans aucune inquiétude à une somme de deux milliards. Il n'y auroit même à redouter de son inextinction aucune probabilité funeste ni désastreuse. L'exemple de l'Angleterre, encore une fois, ne permet pas d'en douter : cet exemple prouve même que nous ne courrions peut-être à l'imiter, d'autre risque que celui de voir accroître & prospérer nos richesses positives & industrielles. Quel risque, je le demande, pourrions-nous donc craindre d'un papier national qui ne fera entre nos mains qu'un passage rapide, & qui pourra s'éteindre à l'instant même où on le voudra, dans la vente des biens nationaux?

Le Miniſtre des Finances craint dans la circulation l'effet des aſſignats; pourquoi ne s'eſt-il jamais aviſé de craindre la circulation des papiers ordinaires de commerce? L'une des fonctions paſſagères de ces aſſignats ſera évidemment d'exiler du commerce une pareille quantité de lettres-de change, ſoit en nombre, ſoit en valeur (1): or, ſait-on juſqu'à quelle ſomme s'élève dans tous les porte-feuilles les dettes actives & paſſives de tous les Citoyens? Ce papier marchand, en faiſant depuis des ſiècles les mêmes fonctions que l'argent, a-t-il *introduit un jeu effréné* de la part des agioteurs, ſi-non celui qui a toujours réſulté des époques & des places où ce papier étoit acquittable (2)? *A-t-il ébranlé toutes les fortunes?* Eſt-il devenu le principe d'une commotion dangereuſe (3) dans l'Etat? Ainſi, puiſque les aſſignats ne repréſenteront dans la circulation & juſqu'à leur extinction, que les lettres-de-change qu'ils y remplaceront, l'on doit reſter raſſuré ſur les effets de ce papier; ils ne pourront en effet donner dans toutes les probabilités calculables, que les mêmes réſultats qui ont déja été les produits de toutes les lettres-de-change auxquelles l'on va ſubſtituer momentanément les aſſignats.

---

(1) Voyez le Diſcours du Sieur Gouget, du 13 Août, pages 26, 27 & 28.

(2) Il y a cette différence entre l'aſſignat & la lettre-de-change; que l'époque & la place où cette dernière eſt acquittable ſont encore à la merci de certaines chances & de certaines craintes, au lieu qu'il n'en exiſte aucune dans l'acquittement des aſſignats.

(3) Page 11 du Mémoire du Miniſtre des Finances.

Je crois donc avoir répondu par des démonstrations, par des raisonnemens, par des exemples à toutes les inquiétudes, à toutes les alarmes qui ont conduit le Ministre des Finances à regarder les assignats comme un moyen dont la *simplicité*, dit-il, & cet aveu est précieux, malgré l'épithète improbative qui l'accompagne, *seront le renversement violent de tous les obstacles* (1).

Le Ministre des Finances s'inquiète encore de l'augmentation que l'émission des assignats portera, à ce qu'il croit, sur les denrées, sur les productions de toute espèce; mais, Messieurs, on peut le tranquilliser à cet égard, par des raisonnemens qui ne vous ont sans doute pas échappé.

L'argent monnoyé n'a été institué que pour la facilité des échanges, que pour acheter continuellement les productions de la terre : il n'a pas un emploi d'assignation qui doive être le terme dernier de sa circulation; l'argent n'a pas plutôt fait une fonction qu'il court à une autre; son exercice n'est limité ni dans son objet ni dans sa durée.

Les assignats, au contraire, s'ils doivent traverser les marchés publics, ce sera pour eux un passage rapide : ils ne sont point assignés pour les desservir d'une manière pérenne; ils ont, dans l'usage qu'on en fera, un terme arrêté, une limite déterminée, &

---

(1) Page 14 du Mémoire du Ministre.

une destination définitive. Pourquoi dès-lors craindroit-on que les valeurs des marchandises de toute espèce, & celles sur-tout des comestibles puissent être atteintes ou déterminées par la quantité du numéraire fictif, puisqu'il ne peut les rencontrer qu'en passant, & qu'il doit s'éteindre aussi-tôt, & à mesure qu'il sera dans le cas d'y porter de l'augmentation ?

Je vais m'efforcer de rendre cela plus sensible : l'argent effectif avec lequel on paie un domaine, ne reste pas frappé de paralysie sur le domaine qu'il a fait changer de mains, parce que sa fonction est de retourner où l'usage qu'on en fait tous les jours, le rappelle ; il ne fait que traverser *la propriété* à laquelle il a donné un mouvement, pour ainsi dire & il retourne bientôt sur les marchés où il fait ses véritables fonctions, & où il doit être perpétuellement en activité ; les assignats de leur côté ne feront dans les marchés publics que les fonctions de l'argent vis-à-vis les immeubles ; ils traverseront de même la valeur des productions, & iront s'éteindre sur le fond qui doit être le lieu de leur repos.

Mais, ajoute-t-on, les salaires des ouvriers augmenteront par cela même qu'il faudra donner un emploi aux assignats ; je dis, en premier lieu, qu'il y a du temps encore avant que le salaire des ouvriers ne se soit élevé au prix où il étoit il y a deux ans ; & d'ailleurs si l'on devoit craindre par l'effet de l'émission des assignats, une augmentation sur les productions de la terre, il seroit bien juste aussi que le salaire de celui qui la cultive, fût augmenté dans une proportion raisonnable.

Je réponds, en second lieu, qu'il n'y auroit point à hésiter sur les deux partis, ou de voir accroître l'oisiveté & l'avilissement général de l'agriculture & de toutes nos fabriques, ou de se décider à augmenter le prix du travail : il faudroit sans balancer composer avec le prix de la main-d'œuvre ; & d'ailleurs ne seroit-il pas aussi de notre moralité de desirer ardemment que le pauvre peuple qui souffre depuis si long-temps, puisse enfin manger son pain avec moins d'amertume ?

Le Ministre des Finances nous accuse de nous être déjà donné trop d'assignats : *j'avois craint*, dit-il, une *trop grande quantité de papier-monnoie, & le temps a* prouvé que cette crainte étoit fondée (1) ; mais cependant, sans le papier dont on accuse injustement la présence, le commerce & les fabricans seroient aujourd'hui entièrement ruinés, tous les ouvriers seroient dans une mortelle inaction, aucuns paiemens n'auroient pu se faire, & le Royaume seroit totalement en suspension (2).

Quand on veut ressusciter l'agriculture, quand on veut entretenir les arts & l'industrie, quand on a même besoin de réveiller & de rappeller à la vie

---

(1) Page 5 du Mémoire du Ministre.

(2) Le Sieur Gouget n'a pas voulu répéter ici ce qu'il a déjà dit & imprimé le 13 du mois d'Août, & qui répond aux autres objections du Ministre des Finances.

une Nation paralyſée depuis des ſiècles, l'adminiſtration publique ne doit pas être avare à un certain point des ſignes propres aux échanges. La préſence de ces ſignes porte naturellement les gens ſages à les employer utilement ; un moyen de plus dans les mains du Propriétaire & du Manufacturier, eſt comme une force d'impulſion qui porte l'un à améliorer ſon fonds, & l'autre à perfectionner ſon induſtrie.

L'on nous inquiète encore par rapport aux déſavantages qui peuvent nous réſulter des changes avec l'Etranger ; mais les changes ne ſont que les réſultats de la ſolde ; il faut tout entreprendre pour obtenir la ſolde de notre côté, & alors les changes nous deviendront favorables.

Pour obtenir sûrement la faveur du change, il faut beaucoup augmenter, beaucoup perfectionner, beaucoup étendre notre richeſſe induſtrielle & territoriale ; il faut ſur-tout ſavoir nous paſſer des marchandiſes de nos voiſins ; il faut les ſéduire par l'ingénieux, par l'utilité, par la bonne fabrique & par le bon marché des nôtres ; il faut tout au moins être en état de ſoutenir & chez eux & chez nous la concurrence ; alors nous obtiendrons infailliblement la balance du Commerce.

Ces avantages ne peuvent être que le réſultat d'une grande rapidité dans la circulation de tous les ſignes des échanges, d'une grande facilité à ſe les procurer, & ſur tout de la baiſſe de l'intérêt de l'argent : l'effet de cette baiſſe ſera encore de modérer (non

pas

pas en apparence, puisqu'elle pourroit être contraire à cette assertion, mais dans la réalité, & par l'effet des compensations) & le prix des productions, & le prix de la main-d'œuvre.

Tout périt au milieu de la misère : les premiers moyens qui la font disparoître, nous conduisent bientôt à des résultats majeurs qui se multiplient les uns par les autres. Ainsi de même qu'une augmentation des signes des échanges, & leur moins de cherté devront donner plus de mouvement, plus de perfection à notre agriculture, & à notre industrie, de même ce nouveau mouvement & cette perfection doivent nous obtenir des avantages sur l'intelligence & sur les entreprises commerciales des Etrangers, & voilà positivement ce qui constituera pour nous la faveur des changes : ceci est d'une vérité démontrée (1).

L'on ne peut faire aux assignats qu'une seule & forte objection ; elle a tenu dans mon esprit à l'in-

(1) Ecoutons le sublime Mirabeau.... « Quoi ! seroit-il nécessaire » de le dire ? On parle de vendre, & l'on ne fourniroit au public » aucun moyen d'acheter ! On veut faire sortir les affaires de leur » stagnation, & l'on sembleroit ignorer qu'il faut un principe de » vie pour remuer, pour agir & pour reproduire ! Certes ce seroit » là vraiment le chef-d'œuvre de l'invention, la pierre philosophale » des Finances, si, sans argent, & sans rien qui le remplace, » sans crédit quelconque, au sein d'une inertie qui nous tue, nous » trouvions le moyen de revivifier tout-à-coup les affaires, & de

térêt public, parce que je crois que l'intérêt public ne doit être formé que par la majeure partie des intérêts particuliers.

Je me ſuis dit, ce n'eſt pas *l'émiſſion* des aſſignats qu'il faut craindre; mais il faut redouter *l'extinction* des aſſignats, & cette inquiétude, remarquez le cependant, nous aſſureroit déjà le crédit de ce papier-territorial.

Si l'on ne vend pas les biens nationaux *contre des aſſignats*, mais contre de l'argent comptant, les aſſignats s'éteindront, parce que la Nation les ſortira de la circulation, en échange de l'argent qu'elle aura reçu en paiement des biens de ſon Domaine.

Ainſi l'on aura placé dans le commerce des immeubles, un tiers ou un quart de biens-fonds qui étoient frappés *d'incirculation*, qui étoient comme des biens ſubſtitués d'origine. Ces biens iront groſſir journellement le nombre des ventes; ce ſera *au marché des im-*

» reſſuſciter, comme par enchantement, travail, induſtrie, commer-
» ce, abondance : ce que nous pourrions attendre à peine d'un mi-
» racle, nous pouvons l'eſpérer des moyens adaptés à notre but.
» C'eſt le numéraire qui crée le numéraire; c'eſt la médiocrité qui
» amène l'abondance; c'eſt le mouvement qui anime tout, qui ré-
» pare tout; au lieu que la misère eſt toujours misère, & qu'avec
» elle, ſans induſtrie, ſans expédients pour en ſortir, il n'y a qu'une
» ruine entière à enviſager; jettez donc dans la ſociété ce germe
» de vie qui lui manque, & vous verrez à quel degré de proſpérité
» & de ſplendeur vous pouvez dans peu vous élever ».

meubles une augmentation perpétuelle de marchandises, sans qu'il y ait une augmentation d'acheteurs, puisque beaucoup de Citoyens seront pourvus ; puisque, d'un autre côté, il n'y aura plus en circulation cette somme de numéraire fictif qui doit faire la balance lors des premières ventes des biens nationaux.

Que doit-il naturellement arriver, Messieurs, des circonstances dans lesquelles nous nous trouverons ? Le premier apperçu est qu'il y aura une baisse considérable sur les fonds, que cette baisse n'atteindra pas seulement les anciens biens nationaux, mais elle frappera sans distinction sur tous les biens fonds du Royaume : la mesure de cette baisse peut être déjà calculée ; car elle sera indubitablement, en raison de la valeur entière de tous les biens nouvellement mis dans le commerce, c'est-à-dire, que si la valeur des propriétés nationales s'élève à *trois milliards*, il se fera une baisse générale sur tous les fonds du Royaume, de *trois milliards*, c'est-à-dire, pour particulariser cette donnée, que si je suppose les trois milliards des biens nationaux être *le quart* de toutes les propriétés foncières de l'Empire, il doit résulter de leur mise dans le commerce (que je ne vois consommée qu'après l'extinction des assignats) il en résultera qu'une propriété que l'on auroit pu acheter aujourd'hui 40000 liv., ne pourra plus se vendre que trente mille livres.

La Nation sera libérée ; mais, suivant ce raisonnement, ne pourrois-je pas craindre qu'elle ne se libérât aux dépens de tous les propriétaires de territoires ? & du

moment que sa libération pourroit peser & sur tous les anciens propriétaires de fonds, & sur les nouveaux, ne pourroit-on pas en conclure que la Nation ne *paie* plus sa dette avec sa propriété, mais qu'elle s'acquitte avec la propriété des autres? Voilà, Messieurs, l'objection la plus forte que l'on puisse faire contre l'émission des assignats. Voyons s'il est impossible de la faire disparoître.

Une grande Nation, une Nation libre & loyale doit, dans une circonstance aussi majeure, se conduire à la face du monde : elle doit mettre tous les peuples à même de juger sa conscience : elle le doit autant par politique que par le respect qu'elle a besoin d'inspirer, qu'elle a besoin de sentir pour elle-même.

S'il n'y avoit aucune réponse satisfaisante pour repousser l'objection que je viens de me faire, nous alleguerions des lieux communs, nous dirions que la baisse des propriétés seroit moins fâcheuse qu'une banqueroute; qu'il faut supporter ensemble un inconvénient; que tout le monde se trouvant au niveau dans cette occurrence fâcheuse, il faut savoir faire un sacrifice à la chose publique & à la liberté; mais ce ne seroit pas là une réponse capable de satisfaire tout le monde, & d'accréditer les assignats; je crois qu'il faut en trouver d'autres, & voici celles que je crois déterminantes pour l'opinion publique. (1)

---

(1) Ce que l'on vient de dire, & ce qui va suivre, répond à toutes les objections détaillées dans une brochure intitulée, *Ap-*

1°. Nous verrons, Messieurs, augmenter d'une manière étonnante notre industrie ; l'accroissement de no-

---

perçu des Considérations politiques qui doivent faire proscrire une émission considérable d'assignats, pages 8, 9, 10 & 11. Le reste de cet Ecrit ne mérite pas une réponse sérieuse ; sur-tout la dernière partie qui traite d'un Plan de liquidation qui paroît d'une exécution difficile, périlleuse, compliquée dans ses commencemens, comme dans ses résultats.

On attribue cette brochure aux Députés du Commerce. Assurément c'est faire injure aux Députés du Commerce : les Députés du Commerce choisis, pour diriger & pour seconder ses opérations, pour les appuyer, soit auprès de l'Assemblée Nationale, soit auprès du Pouvoir exécutif, sont trop instruits pour s'opposer à tous les moyens qui doivent fournir au Commerce sa subsistance, sa force & sa splendeur. Toujours est-il que ceux qui nous ont fait cadeau de ces CONSIDÉRATIONS POLITIQUES (car on les a distribuées à l'Assemblée Nationale, à la Société des Amis de la Constitution, à celle de 1789, dans tous les Cafés, dans les lieux publics); toujours est-il que l'on a écrit très-impolitiquement sous tous les rapports, & que ceux qui se sont donné la peine d'écrire & de distribuer cet imprimé, n'ont jamais étudié ni recherché les causes de la pénurie de notre Commerce. Qu'ils apprennent donc que l'origine de cette pénurie est ancienne, qu'elle tient à l'inaction, à la misère, à l'incirculation des signes des échanges ; à la cherté de ces signes, à la difficulté de se les procurer, & point du tout à la cherté des comestibles. Qu'ils nous disent pourquoi la solde & la balance du Commerce sont constamment à notre désavantage vis-à-vis de l'Angleterre & vis-à-vis de la Hollande ; cependant les comestibles y sont à un très-haut prix, en Angleterre sur-tout, & néanmoins les Anglois nous livrent perpétuellement des combats

tre induſtrie nous obtiendra les moyens de nous paſſer de celle des autres peuples, & ceux-ci auront de plus en plus beſoin de la nôtre ; alors nous acquerrons continuellement des capitaux qui remplaceront les aſſignats que la vente des biens nationaux aura déjà fait diſparoître.

2°. Une bonne Conſtitution doit nous procurer de nouveaux habitans qui nous apporteront leurs richeſſes, dont l'emploi ſera aſſigné à des acquiſitions de fonds ; cette augmentation de numéraire ſoutiendra néceſſairement la valeur des propriétés.

3°. Les biens mis dans le commerce ne ſont point des

---

heureux en induſtrie : & pourquoi ? parce qu'ils ſe ſont donné amplement, & parce qu'ils ſe ſont conſervé par leur *papier national* & par leur *papier de banque* tous les moyens pour agir ſans gêne & pour entreprendre avec cette hardieſſe qui porte l'induſtrie commerciale à une hauteur, d'où il eſt difficile de la faire décheoir.

C'eſt parce que les Députés du Commerce connoiſſent mieux que perſonne ces vérités, que je dis qu'on les calomnie en leur attribuant la brochure que je viens de déſigner : d'ailleurs les Députés du Commerce n'imprimeroient point *anonymement* ; ils ſavent que leur aſſentiment doit marquer quelque peu *pour* ou *contre* le crédit des aſſignats.

Cependant l'on doit préférer l'aſſentiment des Propriétaire-Cultivateurs ; ce ſont ceux qui paient viſiblement les impôts ; ce ſont ceux qui fourniſſent au Commerce toutes les matières premières ; ce ſont ceux-là qu'il importe principalement de soulager dans l'intérêt de l'argent ; ce ſont ceux là enfin qu'il faut écouter, qu'il faut ſoutenir & protéger, comme étant les premiers & peut-être les ſeuls commerçans du Royaume.

fonds qui n'exiftoient pas : ils exiftoient, ils exiftent, & ils ont, par leurs productions, la même ancienneté d'origine que tous les autres fonds territoriaux, puifque leurs productions fe vendent tous les jours, & fe font tous les jours achetées. Si les productions de ces terres à vendre n'ont jamais fait baiffer la valeur des productions des autres fonds, il paroît naturel de penfer que la concurrence de ces mêmes fonds, après leur première vente, ne fera point baiffer la valeur des autres propriétés.

En France, comme par-tout, nous avons une mefure pour donner la valeur aux fonds ; cette mefure a toujours été la valeur des productions : fi la valeur des productions refte la même, la valeur des fonds ne peut pas baiffer : fi la valeur des productions diminue, fans contredit il furvindra une diminution fur la valeur des fonds ; mais ce ne fera plus là l'effet de la difpofition générale qu'il s'agit de décréter ; ce feroit l'effet d'une diminution de la fomme du numéraire effectif dont la quantité doit déterminer la valeur des productions de la terre.

4°. Dans le difcours du 13 Août, que la Société a bien voulu accueillir, je crois avoir démontré que nous devons obtenir très-promptement une baiffe très-confidérable dans l'intérêt de l'argent. Quel doit être, Meffieurs, l'un des effets de la baiffe de l'intérêt de l'argent ? (1) Il fera tout naturel. Les Capitaliftes, au-

(1) Il eft démontré dans le même Ouvrage que la baiffe de l'intérêt de l'argent fe lie au fyftême de l'impofition.

lieu de prêter, aimeront mieux acquérir, & vous verrez augmenter le nombre des acheteurs de fonds, de tous ceux qui préféreront des fonds à des placemens d'argent.

En 5e lieu, Messieurs, je ne considère point l'extinction des assignats comme pouvant, comme devant même faire baisser la valeur des fonds. J'ai dit, & je répéterai ici que les *assignats* ne feront autre chose, avant leur emploi définitif, que d'exiler le papier ordinaire que le commerce se crée, se donne, pour se donner *du numéraire* : les assignats qui, par leur circulation, auront fait disparoître momentanément le papier marchand, seront remplacés après leur extinction, par le même papier marchand. M. de Gouy a donné à ce nouveau papier son véritable nom, *papier de banque*. Oui, Messieurs, vous verrez les institutions commerciales se créer des banques; ce ne sera plus alors le crédit général qui sera mis en circulation, mais ce sera, sous le même mode, *le crédit des particuliers du Royaume* qui, peut-être enfin se donneront un papier de banque, *payable sur toutes les places du Royaume* & des Royaumes voisins; un *papier de banque* que tout le monde connoît, qui ne s'éteint point; car lorsqu'il a fait sa fonction, lorsqu'il a été acquitté au profit du porteur, il reprend une nouvelle vie entre les mains de celui qui vient d'en fournir les espèces (1).

---

(1) Les Négocians qui veulent bien me prêter quelque attention, entendent parfaitement ce que je veux dire; mais je vais tâcher de le rendre sensible à tout le monde.

Plusieurs Banquiers de Londres & d'Amsterdam, &c, ont un pa-

Quelles seront les fonctions des assignats en attendant l'époque de leur extinction ? Celles que je leur ai déjà assignees, les mêmes dont le papier de banque des Anglois & des Hollandois s'est emparé chez nous :

---

pier *de banque*, qui est payable sur toutes les places par leurs différens Correspondans : ce papier est revêtu *de signatures* qui sont très-connues ; & pour éviter la contrefaction, tous les Correspondans ont un signe certain pour reconnoître ce papier. Les contours en sont quelque fois coupés par un fer qui laisse au-dehors ce que l'on pourroit appeler *des rognures* : ces rognures sont entre les mains de tous les Correspondans de la Maison de Banque ; en présentant ce papier à sa rognure, l'on reconnoît facilement si ce papier est véritablement celui qu'il faut acquitter.

Si cette vérification n'étoit point très-satisfaisante, ce papier ne seroit point acquitté, & seroit même arrêté : si la vérification est en faveur du papier, il est acquitté par le Correspondant : cela ne fait aucune difficulté.

L'on peut dire que le Négociant qui vient d'acquitter à Dijon (*) par exemple, un semblable papier, vient de se rendre créancier de son Correspondant d'Amsterdam, sans doute, puisqu'il vient de payer en espèces pour un Négociant d'Amsterdam ; mais le jour même il se fait payer lui-même par Amsterdam. Et comment cela ? Parce que le même jour il envoie ce même papier à Lyon où il a un paiement à faire ; Lyon le fait partir de son côté pour Aix ou pour un autre lieu, & quelquefois il ne s'éteint qu'à sa source ;

(*) MM. Gilles & Robinet, Négocians très-distingués dans cette Ville, acquittent pour les Négocians de l'Angleterre & de la Hollande.

il n'y aura que cette différence, que depuis long-temps l'un fait circuler chez nous le crédit des Négocians étrangers, & que les assignats feront enfin circuler le crédit de la Nation, ou plutôt sa *propriété*.

Il nous sera fort difficile, après avoir joui des assignats, de pouvoir nous en priver : nous nous créérons indubitablement des moyens pour nous conserver tous les avantages que l'extinction des assignats doit nous faire perdre.

Ainsi, en voyant finir & éteindre les assignats, nous verrons circuler, & nous y serons déjà habitués, nous verrons circuler les billets de banque particulière qui maintiendront, sous un mode très-rapproché de celui des assignats, la quantité du numéraire fictif; ces valeurs vivantes maintiendront, par leur présence, le niveau actuel des immeubles réels : ainsi il ne faut plus craindre la baisse générale des biens-fonds, après l'extinction des assignats ; ils conserveront leur valeur réelle, parce que nous conserverons des valeurs fictives.

Mais j'ai encore une dernière réponse que je crois être plus concluante.

---

il circule, & revient souvent sur ses pas. Voilà la richesse fictive & industrielle qui vivifie le commerce des Anglois & des Hollandois. Ne pouvons-nous pas espérer de devenir à notre tour, en matière de Commerce, un peu Anglois & un peu Hollandois? ne nous sera-t-il pas permis par la suite d'avoir nos banques après avoir desservi celles des autres ?

J'ai dit, & nous eſpérons tous, que la Nation n'empruntera plus : j'ai dit que la Nation, en ſe libérant par la voie des aſſignats, guériroit une plaie profonde dans la Société : j'ai ajouté que les Citoyens ſe liquideroient reſpectivement, ce qui, en premier résultat, rétabliroit la confiance générale & réciproque.

Les acquiſitions d'immeubles réels & d'immeubles fictifs, ſont le fruit de l'économie ou de l'induſtrie d'une partie des Citoyens, ſur l'autre partie. Voyons dans quel marché pourront ſe faire, par la ſuite, les acquiſitions des Citoyens économes & induſtrieux.

Lorſque le Gouvernement emprunte, lorſque les particuliers empruntent auſſi ; je vois là deux marchés *d'immeubles fictifs* : lorſque le Gouvernement n'emprunte plus, & que je vois encore vendre continuellement à la bourſe & chez les Notaires, des rentes conſtituées, ou ſur l'Etat, ou ſur les particuliers, je vois encore deux autres marchés de ſeconde création, *d'immeubles fictifs* : & lorſque je vois dans l'avenir, par la liquidation de l'Etat, & par la liquidation reſpective & preſque générale des particuliers, la ſuppreſſion preſque totale de tous les marchés d'immeubles fictifs, je vois auſſi plus d'acheteurs au *marché* des immeubles réels, je vois toutes les économies ſe porter du côté des fonds, & leur donner une valeur plus importante.

Je vois, à la vérité, à-peu-près pour trois milliards de nouveaux immeubles mis en circulation : mais d'a-

bord ils ne se vendront pas tous les ans; en supposant, & je crois que ce terme moyen est l'apperçu le plus juste, en supposant que ces fonds changeront de main tous les vingt ans, je vois par an pour *cent cinquante millions* de plus d'immeubles réels, portés au *marché* des immeubles; mais je vois d'un autre côté les profits d'une nouvelle industrie qui doivent avoir un emploi; & cet emploi s'assigne de lui-même aux acquisitions des propriétés foncières; je ne vois plus d'emprunt par le Gouvernement, j'en vois beaucoup moins aussi par les particuliers: la liquidation publique particulière & respective qui s'opère par l'émission des assignats, supprime presque totalement le marché où se consommoient les ventes de toutes les dettes constituées; je vois toutes les épargnes n'avoir, pour ainsi dire, plus qu'un emploi, & se tourner toutes du côté des immeubles réels; je vois encore l'économie des particuliers devenir par la suite plus sérieuse, parce qu'une administration publique, à laquelle tous les Citoyens concourront, deviendra un grand exemple pour leur conduite privée.

Je conclus encore de l'amélioration future de la conduite privée, qu'il y aura moins de biens-fonds à vendre, parce que les mutations sont pour le grand nombre plus souvent forcées que volontaires. L'on doit donc rester convaincu par toutes les considérations qui viennent d'être présentées, que la concurrence des acheteurs d'immeubles - réels sera augmentée, par cela même qu'il y aura moins de vendeurs au même marché.

Je dois m'étendre maintenant avec quelque détail ſur des griefs cauſés à la choſe publique, dont le redreſſement appartiendra à des faits qu'il ne s'agit que de rapprocher, & qui ſont peut-être déjà connus de tout le monde.

Le reſſerrement du numéraire ne tient point à l'émiſſion des aſſignats : les aſſignats valent aſſurément au-delà des Billets de la Caiſſe d'Eſcompte, qui ſe ſont faits juſqu'à une époque aſſez rapprochée au pair avec les écus ; mais, lorſqu'une nouvelle émiſſion de *billets-aſſignats* a été décrétée, il ne falloit pas inquiéter la foi publique, en faiſant défendre dans tout le Royaume & à tous les Receveurs particuliers, de recevoir en paiement les billets nouvellement émis en circulation : j'ignore d'où eſt partie cette prohibition ; mais elle a eu lieu vis-à-vis de tous les Receveurs particuliers & de la part des Fermiers-généraux, & de la part des Receveurs-généraux des Finances, & de la part des Adminiſtrateurs des Domaines ; enfin, de la part de tous ceux qui ſont dans le cas d'obéir à l'Adminiſtration. Rien n'étoit capable ſans doute d'effrayer davantage les Citoyens, que de voir le Gouvernement refuſer ſon propre papier. Un ordre miniſtériel ne pouvoit point paralyſer ce ſigne-argent, vis-à-vis les Caiſſes publiques, ſans le paralyſer également vis-à-vis de tous les Citoyens : la défiance générale devoit à la ſuite s'emparer de tous les eſprits : en effet, l'opinion, après avoir fluctué, a pris le niveau que lui indiquoit un mouvement ſupérieur, & le papier n'a pu ſoutenir dès-lors une concurrence au pair avec l'argent ; c'eſt

donc l'ordre de l'adminiſtration qui a déterminé dans l'opinion une différence entre l'argent & le papier ; juſques-là, l'argent n'avoit pas été acheté ; juſques-là, le papier ne s'étoit point livré au-deſſous de ſa valeur réelle.

A qui appartenoit-il ? je le demande, Meſſieurs, de rappeler l'opinion publique qui s'égaroit. A qui appartenoit-il de pourſuivre cette erreur qui étoit l'avant-coureur du diſcrédit public ? Vous le ſentez, Meſſieurs, & je n'en dirai pas plus à cet égard ; il étoit des moyens ſans doute pour éloigner l'inquiétude générale ; mais les moyens inverſes que l'on avoit mis en uſage, laiſſoient par-tout une impreſſion fâcheuſe. « Il falloit de l'argent au Tréſor public ; il falloit » une monnoie réelle », nous dit - on ; mais pour en obtenir facilement, il ne falloit pas faire refuſer les billets dans toutes les Caiſſes, il falloit plutôt en acheter, ſauf enſuite à ſe procurer du numéraire, quelque ſacrifice ſecret que l'on dût faire, & l'argent auroit bientôt reparu. Un ſonge ébranle la confiance, à plus forte raiſon un fait de cette importance.

Dans les ſix premiers mois de 1789, & malgré deux ſuſpenſions de paiement à la Caiſſe d'Eſcompte, les billets de cette Caiſſe, ne rapportant pas le moindre intérêt, & dans les circonſtances d'une alarme propagée par cette ſuſpenſion, ſe ſont néanmonis échangés conſtamment au pair avec les écus : le diſcrédit étoit cependant au comble ; mais il y avoit encore cette différence qu'il n'avoit pas été augmenté par une diſpoſition miniſtérielle, inconſéquente & fu-

neſte aux intérêts de tous les Citoyens. La confiance publique, je ne puis trop le répéter, eſt tenue par un fil infiniment délié; la plus légère ſecouſſe le fait rompre.

La Ville de Bordeaux avoit donné un grand exemple, & au Miniſtre, & à toutes les Municipalités, en établiſſant un Bureau pour échanger au pair les petits billets; acheter ainſi les petits papiers-aſſignats, c'étoit conſerver le crédit de toute l'opération: ſi cet exemple eût été ſuivi par les autres Villes de commerce, l'argent ſe ſeroit répandu dans la proportion des beſoins qu'auroit eu chaque lieu; mais la ville de Bordeaux a été la victime de ſon patriotiſme & de ſa prévoyance; elle ne pouvoit pas penſer qu'une certaine claſſe d'hommes perdus d'avarice, que je n'appellerai plus des Citoyens, devoit entreprendre contre elle le jeu immoral de l'inonder de petits billets, pour ſortir de ſon ſein tout ſon numéraire, & pour en faire un trafic uſuraire, & tout-à-la-fois honteux, ſcandaleux & inconſcienceux, à cette funeſte *rue Vivienne* (1).

Dois-je le dire auſſi, Meſſieurs? une méſintelligence entre les Repréſentans de l'Aſſemblée Nationale qui trouble toutes les imaginations, & dont le premier effet eſt d'entretenir la diviſion de ſentimens parmi l'univerſalité des Citoyens; une proteſtation d'une

---

(1) Très-heureuſement il n'y a en France qu'une rue Vivienne, & très-malheureuſement elle eſt trop voiſine du Tréſor public & de cette Caiſſe d'amortiſſement où l'on n'a jamais voulu rien amortir.

partie du Corps Légiflateur contre la Loi elle-même ; des inſurrections dans l'armée, des craintes de guerre, des maſſacres horribles, le ſang des Citoyens que l'on a fait verſer, la famine qui s'eſt fait ſentir au milieu de l'abondance, une chaîne d'évènemens affligeans qui ſont peut-être les fils d'une mine creuſée ſous nos pas, tout a dû faire diſparoître la monnoie effective ; & à tout cela le Miniſtre des Finances vient joindre une attaque ouverte à la ſeule opération qui puiſſe & qui doive raſſurer la fortune publique & celle de tous les Citoyens.

L'Hiſtoire apprendra à nos neveux à quel prix nous aurons acheté notre liberté ; mais que l'Hiſtoire puiſſe enfin s'arrêter dans l'énumération de tous nos maux, & ſur-tout au dernier qui vient de frapper la Patrie (1).

Avant de terminer, je m'arrêterai un inſtant là où le Miniſtre des Finances ſemble vouloir nous annoncer quelque ſyſtême (2) pour opérer la liquidation de la dette. Mais un ſyſtême en Finances, qui ſubſtitueroit des probabilités aux réalités qu'eſpèrent les Créanciers de l'Etat ; mais détourner tous les regards de deſſus la diſpoſition générale qui occupe en ce moment l'Aſſemblée Nationale ; mais écarter tout le Peuple de l'eſpérance qu'il a de poſ-

---

(1) Le ſang précieux des Citoyens & des Soldats qui vient de couler dans Nancy, ſera un long ſujet de larmes & de deuil ; l'on ne peut pas en dire davantage ; les profondes douleurs ſont muettes.

(2) Page 13 du Mémoire du Miniſtre.

ſéder

ſéder bientôt dans ſes mains les ſignes d'une réalité, une pareille tâche n'eſt plus d'une facile exécution; il faut laiſſer à un temps plus calme l'édification de tout ſyſtême financier qui ne préſenteroit point aux Créanciers de l'Etat, au Peuple, à la Nation entière, des convenances & des ſûretés. Nous les avons ces ſûretés, & tout le Peuple en demande l'abandon & le partage: il auroit le droit de reprocher au Corps National de n'avoir pas uſé des reſſources que ſon autorité conſtituante lui a miſes dans les mains. Un ſyſtême induſtrieux, qui ne ſatisferoit que l'eſprit & la penſée, n'eſt plus le remède qu'il eſt très-preſſant d'apporter à nos maux: il s'agit aujourd'hui du ſalut ou de la perte de l'Etat; ce n'eſt plus le temps de jouer avec des fictions.

Je dois le répéter encore, la confiance eſt ébranlée depuis long temps. Mais les ſecouſſes dont une Conſtitution naiſſante n'a pas pu nous garantir; mais le comble des anciennes ruines; mais le combat des intérêts divers; mais l'inquiétude Nationale; mais le beſoin des uns, mais l'avarice des autres, tout demande, tout exige, tout nous preſſe pour arriver à une liquidation qui puiſſe reſſuſciter rapidement le crédit public, & remettre dans les mains & à la ſouveraineté de la Nation la libre propriété de ſes finances: débarraſſée de toutes ſes inquiétudes intérieures, & ayant ſigné le Traité de paix avec ſes Créanciers, la confiance ſortira enfin du tombeau où elle a été enſevelie; ce ſera le moment peut être de combiner & d'élever quelque ſyſtême en finance,

dont les résultats pourroient accroître la prospérité de l'Empire : alors il ne s'agira plus que de démarquer à l'opinion la ligne que l'on voudra lui faire parcourir; alors tous les Citoyens unis par une confiance sans réserve au Corps Législateur, lui adresseront ce langage de reconnoissance & de fidélité : « Vous nous » avez donné le salut de l'Etat; nous attendons encore » de vous sa gloire & son opulence; vous nous avez » conservé nos fortunes particulières; nous vous con- » fions aujourd'hui la fortune publique ».

P. S. Les assignats doivent être sans intérêt, cela est démontré aujourd'hui par les plus fortes raisons toutes plus sensibles les unes que les autres. On l'avoit déjà pensé, dit & imprimé (1); on l'auroit dit d'une manière plus prononcée, si l'on n'eût pas raisonné d'après l'operation des 400 millions. Une considération très importante pour supprimer l'intérêt, est encore celle-ci.

L'on suppose que la Nation puisse aujourd'hui payer sa dette en argent effectif, & que pour retirer cet argent de la circulation, elle offrît à tous les Capitalistes un emploi à leur argent, la Nation devroit-elle encore un intérêt à ces Capitalistes jusqu'à ce qu'ils se fussent déterminés?

L'on insiste par de très-grands motifs sur une émission d'une certaine somme de petits assignats, & beaucoup de monde a proposé avec justesse d'établir dans tous les Districts, & même dans les Munici-

(1) Voyez la note de la page 24 du Discours du 13 Août.

palités un peu importantes, des Caiſſes où l'on échangeroit gratuitement les petits aſſignats.

Ne ſeroit-il pas très-convenable auſſi que chaque Diſtrict ait à lui ſes petits aſſignats qui lui ſeroient envoyés de l'adminiſtration générale, & qui ne pourroient circuler que dans ſon étendue ? (1) Ils ſeroient échangés, comme on le propoſe, d'abord contre des écus pour le ſervice du détail ; ils le ſeroient auſſi contre d'autres circulables alors en tout lieu, lorſqu'une négociation, ou lorſqu'un paiement appelleroit hors du Diſtrict, rien ne ſeroit moins difficile.

Si cette diſpoſition étoit arrêtée, l'on ſeroit moins tenté, ce nous ſemble, d'eſſayer la contrefaction des petits aſſignats ; en voici les raiſons : premièrement, il y auroit moins d'appas, quand les petits aſſignats n'auroient de circulation que dans un Diſtrict. 2°. Il ſeroit plus facile de découvrir & de ſuivre le falſificateur. 3°. Les habitans de chaque Diſtrict ſeroient plus habiles à diſtinguer & à reconnoître le papier falſifié que l'on pourroit eſſayer de faire circuler dans leurs mains. 4°. Enfin, leurs intérêts ſeroient plus communs, plus rapprochés pour ſe défendre, & pour s'avertir réciproquement de la ſurpriſe. Il faut bien parler de la fauſſe monnoie en *papier*, puiſqu'il en circule journellement dans nos mains, en *métal*.

Ne circule-t-il pas en Angleterre, en Ruſſie, dans

---

(1) L'on aſſure qu'en Angleterre les Comtés ont leurs différens billets.

249

les Colonies; & dans tous les pays où l'on a été forcé de recourir à un numéraire fictif? Ne circule t-il pas quelques billets faux? Cela est fort malheureux, assurément; mais cela est aussi extrêmement rare: il est d'ailleurs beaucoup plus difficile de contrefaire, soit des billets de la Caisse-d'Escompte, soit des billets d'assignats, que de faire des écus faux. (1) Enfin, n'a t-il jamais circulé de Lettres-de-change contrefaites? Des inconvéniens existeront toujours au milieu de toutes les institutions humaines. Mais aussi des précautions bien entendues, des moyens très subtiles rendront ces manœuvres si difficiles, si rares, si inquiétantes pour les coupables; il sera tellement impossible d'échapper à la rigueur des Loix; tous les Citoyens enfin auront un même intérêt, & un intérêt si majeur à faire poursuivre tous les faux monnoyeurs dont on nous effraie, qu'il faut être certain de voir, à cet égard, la foi publique toujours calme; qu'il faut même être assuré qu'elle ne sera jamais dans le cas d'être alarmée.

---

(1) L'on peut tout contrefaire: *des reconnoissances*, *des lettres de voiture*, *des billets de loterie* dont on fait commerce, &c. cependant il est infiniment rare de voir commettre ce genre de délit.

A PARIS, chez BAUDOUIN, Imprimeur de l'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin Saint-Jacques, N°. 31.